CAPA
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

SOMMAIRE

02. ÉDITO

03. RETOUR SUR 2012

04. CONNAÎTRE LA CAPA

12. LES MOYENS ET RESSOURCES DE LA COLLECTIVITÉ

18. DONNER UN SENS À L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

24. UN AN DE SERVICE PUBLIC LOCAL

AU FIL DES PAGES, SCANNEZ LES FLASHCODES AVEC VOTRE SMARTPHONE OU TABLETTE ET ACCÉDEZ À L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL.

ÉDITO

Dans la grande famille des collectivités locales, l'intercommunalité constitue la dernière née, et au sein du mille feuille institutionnel, il n'est pas toujours simple pour vous, usager et contribuable, de percevoir la plus value apportée dans votre quotidien par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

Aussi j'ai demandé aux services communautaires de rendre encore plus compréhensible ce que la CAPA, accomplit chaque jour pour les 80.553 habitants de notre communauté de destin.

Le saviez vous ? Dès votre réveil, vous rencontrez la CAPA à cinq reprises :

- Quand vous prenez votre petit déjeuner avant d'aller au travail,l'eau potable distribuée en quantité et qualité régulière au robinet : c'est la CAPA.
- Quand vous prenez votre douche, vous produisez des eaux usées ; leur traitement est assuré par les treize stations d'épuration communautaires pour permettre le maintien de la qualité de nos rivières et de la Méditerranée : c'est encore la CAPA.
- Quand vous quittez votre appartement il s'agit peut être d'un des 565 logements sociaux neufs réalisés depuis 2007 : c'est la CAPA qui a aidé et aide financièrement les bailleurs sociaux à le construire.
- Quand vous déposez votre sac de déchets ménagers ou de déchets recyclables pour que la collecte soit assurée : c'est encore la CAPA.
- Quand vous prenez les transports collectifs par bus : c'est aussi la CAPA.
- Mais la CAPA ce n'est pas seulement des services publics locaux essentiels, c'est aussi 80 kilomètres de sentiers de randonnées, des aides financières pour aider les petites et moyennes entreprises à créer de l'emploi, le déploiement du Wifi urbain, et encore d'autres actions que le rapport vous fera découvrir.

Enfin c'est depuis 2001, une vision, une volonté et une constance données et illustrées par des documents de planification et de programmation qui préparent l'avenir et renforcent la cohérence et le sens de l'action publique locale.

Ainsi, en 2012, le Conseil communautaire a approuvé l'Agenda 21 du pays Ajaccien, le plan climat énergie territorial, qui viennent rejoindre le programme local de l'habitat, le plan de déplacements urbains, les schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable,… autant de documents réalisés dans la concertation la plus étroite avec les partenaires institutionnels de l'action communautaire, les usagers, et qui donnent tout son sens à l'action publique locale.

Un sens durable qui permet de renforcer la crédibilité de la parole publique par la vérification rendue possible pour les citoyens- par l'existence même de ces documents - des engagements pris par les élus devant la population.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

RETOUR SUR 2012

JANVIER

FÉVRIER
- Séminaire de l'Habitat du Pays Ajaccien

MARS

AVRIL

MAI
- Lancement de l'étude Ressourcerie

JUIN
- Lancement de la première quinzaine du bio en pays ajaccien
- Lancement du nouveau service TCA +
- Présentation mobilité durable à une délégation européenne

JUILLET
- Reparution du magazine Paesi d'Aiacciu
- Démarrage du chantier de la station d'épuration des Sanguinaires

AOÛT

SEPTEMBRE
- Ouverture du Concours Dumane In Casa

OCTOBRE
- Mise en ligne du Centre de Ressources du Développement Durable
- Premières assises de l'Agenda 21et signature de la Déclaration du développement durable
- Ouverture du Parc Relais de Campo dell'Oro

NOVEMBRE
- Signature conventionde progrès et d'objectifs avec le SYVADEC
- Séminaire Schéma de Cohérence Territoriale

DÉCEMBRE
- Adoption du plan d'actions de l'Agenda 21 du Pays Ajaccien
- Adoption du Plan Climat Energie Territorial
- Lancement du Fonds de soutien économique du Pays Ajaccien

CONNAITRE LA CAPA

- LA CAPA, UN TERRITOIRE DE 10 COMMUNES ET 80.553 HABITANTS
- LES COMPÉTENCES DONNÉES PAR LES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE
- LES INSTANCES DE TRAVAIL ET DE DÉCISIONS
- LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

La commune constitue la pierre angulaire de l'intercommunalité.
Certes les communes les plus importantes, dotées de moyens suffisants pratiquaient déjà une démarche de projet, mais désormais les communes de moins de 500 habitants peuvent enfin jouer dans la cour des grands en se fédérant.
En effet, réunies au sein de la communauté d'agglomération, les communes peuvent concevoir et entreprendre ensemble des actions qu'elles ne pourraient pas seules, conduire à leur terme.
La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccienregroupe dix communes et 80 553 habitants (Population totale - Insee 2010) soit le quart de la population insulaire.

L'ambition donnée à la CAPA par ses dix communes fondatrices est d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire et de préparer l'avenir pour que chacune et chacun aient la possibilité de vivre et travailler au Pays.
Depuis onze ans, le poids de la CAPA dans l'économie locale se renforce chaque année :en 2012, la CAPA a réalisé près de 30 millions d'euros de dépenses d'investissement, créant des équipements publics nécessaires au développement local et favorisant le maintien de plus de 300 emplois directs du secteur de la construction et des travaux publics non compris les emplois indirects en terme de services.

LA CAPA, UN TERRITOIRE DE 10 COMMUNES ET 80.553 HABITANTS

AFA

AJACCIO

ALATA

APPIETTO

CUTTOLI-CORTICCHIATO

PERI

SARROLA-CARCOPINO

TAVACO

VALLE DI MEZZANA

VILLANOVA

AFA

Population : 2 949 habitants
Superficie : 1 192 hectares

Mairie
Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi
8h30-12h00 / 14h00-16h00
Tél : 04 95 10 90 00
Fax : 04 95 22 93 09
Site Internet : www.mairie-afa.com
Courriel : afa.mairie@wanadoo.fr

AJACCIO

Population : 66 203 habitants
Superficie : 8 264 hectares

Mairie
Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi
8 30-12h00 / 14h00-16h00
Tél : 04 95 51 52 53
Site Internet : www.ajaccio.fr
Courriel : mairie@ajaccio.fr

MSP DES SALINES

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi
8H30-12h00 / 13h30-17h
Tél : 04 95 20 30 59
Fax : 04 95 21 15 67
Mail : mspsalines@ville-ajaccio.fr

MSP RÉSIDENCE DES ÎLES

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi
8H30- 11h45/14h00-17h
Tél : 04 95 21 69 20
Fax : 04 95 50 06 76
Mail : msp.iles@ville-ajaccio.fr

MSP SAINT JEAN

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi
9h00- 12h00/14h00-20h00
Tél : 04 95 10 91 80
Fax : 04 95 10 91 78
Mail : s.romani@ville-ajaccio.fr

MSP DES CANNES

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi
8h30- 12h00/14h00-17h00
Tél : 04 95 22 54 16
Fax : 04 95 52 97 43
Mail : msp.cannes@wanadoo.fr

MSP JARDINS DE L'EMPEREUR

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi
8h30- 16h00
Tél : 04 95 10 25 01
Fax : 04 95 21 23 69
Mail : msp.jde@ville-ajaccio.fr

MARIE ANNEXE MEZZAVIA

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi
8h30- 12h00/14h00-17h30
Tél : 04 95 22 17 97
Mail : mt.baranovsky@ville-ajaccio.fr

ALATA

Population : 3 057 habitants
Superficie : 3 047 hectares

Mairie Village
Horaires d'ouverture :
Lund au vendredi
8h30-15h
Tél : 04 95 25 33 76
Fax : 04 95 25 32 65

MAIRIE ANNEXE

Route de CALVI
Horaires d'ouverture :
Mardi, mercredi et vendredi
8h30-15h
Tél : 04 95 22 88 86
Courriel : mairie-alata@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-alata.fr

APPIETTO

Population : 1 556 habitants
Superficie : 3 442 hectares

Mairie
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
9h-12h / 14h-17h
Samedi 9h-12h
Tél : 04 95 22 80 53
Fax : 04 95 22 89 20
Courriel : mairie.appietto@wanadoo.fr
Site Internet : www.commune-appietto.com

CUTTOLI-CORTICCHIATO

Population : 1 953 habitants
Superficie : 3 055 hectares

Mairie
Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi 9h-12h / 14h30-17h
Tél : 04 95 25 61 36
Fax : 04 95 25 86 87
Site Internet : www.cuttoli.fr
Courriel : communecuttoli@wanadoo.fr

PERI

Population : 1 768 habitants
Superficie : 2 398 hectares

Mairie
Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi 8h-12h / 14H00-18h
Tél : 04 95 25 63 53
Fax : 04 95 25 74 96
Site Internet : www.peri-village.com
Courriel : mairie.peri@wanadoo.fr

MAIRIE ANNEXE

Tél : 04 95 71 22 70

SARROLA CARCOPINO

Population : 2 077 habitants
Superficie : 2 683 hectares

Mairie Village
Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi 8h30-12h
Lundi, mardi, mercredi, jeudi 13h30-17h
Vendredi 13H30-15h30
Tél : 04 95 25 63 68
Fax : 04 95 25 67 68
Site Internet : www.sarrola-carcopino.fr
Courriel :
accueil@mairie-sarrolacarcopino.fr

MAIRIE ANNEXE

Du lundi au vendredi :
9h-12h / 14h16h30
Tél. : 04 95 25 80 77

TAVACO

Population : 285 habitants
Superficie : 1 085 hectares

Mairie
Horaires d'ouverture :
Lundi au jeudi 9h-15h
Vendredi 9h-12h
Tél : 04 95 52 84 88
Fax : 04 95 52 84 88
Courriel : mairie.tavaco@wanadoo.fr

VALLE DI MEZZANA

Population : 319 habitants
Superficie : 704 hectares

Mairie
Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi matin
8h30-12h / 13h30-16h30
Tél : 04 95 25 61 94
Fax : 04 95 53 71 69
Courriel : valle-di-mezzana@orange.fr

VILLANOVA

Population : 356 habitants
Superficie : 1 139 hectares

Mairie
Horaires d'ouverture :
Lundi : 9h-13h
Du mardi au vendredi : 9h – 16h
Tél : 04 95 25 33 82
Fax : 04 95 25 38 58
Site Internet : www.villanova-corse.fr
Courriel : villanova.mairie @wanadoo.fr

54 ÉLUS AU SERVICE DU TERRITOIRE

SIMON RENUCCI
PRÉSIDENT
Ajaccio

PASCAL MINICONI
1ER VICE PRÉSIDENT
Afa

NATACHA PIMENOFF
2E VICE PRÉSIDENT
Ajaccio

ÉTIENNE FERRANDI
3E VICE PRÉSIDENT
Alata

ALEXANDRE SARROLA
4E VICE PRÉSIDENT
Sarrola Carcopino

PAUL LECA
5E VICE PRÉSIDENT
Valle di Mezzana

DOMINIQUE BIANCHI
6E VICE PRÉSIDENT
Villanova

XAVIER LACOMBE
7E VICE PRÉSIDENT
Peri

JEAN-MARIE PASQUALAGGI
8E VICE PRÉSIDENT
Tavaco

FRANÇOIS FAGGIANELLI
9E VICE PRÉSIDENT
Appietto

JEAN BIANCUCCI
10E VICE PRÉSIDENT
Cuttoli Corticchiato

ALAIN COMBARET
11E VICE PRÉSIDENT
Ajaccio

FRANÇOIS DOMINICI
12E VICE PRÉSIDENT
Alata

JEAN-LOUIS AMIDEI
13E VICE PRÉSIDENT
Ajaccio

CHARLES FAGGIANELLI
14E VICE PRÉSIDENT
Afa

MARIE-LAURENCE SOTTY
15E VICE PRÉSIDENT
Sarrola Carcopino

ANTOINE PARODIN
16E VICE PRÉSIDENT
Ajaccio

LES INSTANCES DE TRAVAIL ET DE DÉCISIONS

LES COMMISSIONS PERMANENTES

Cinq commissions permanentes préparent les décisions par grande politique publique locale (eau, assainissement, logement, transports,…) à partir des rapports de propositions des services. Composées chacune de 18 conseillers communautaires, les cinq commissions permettent une analyse et une étude en amont des projets présentés au bureau puis au Conseil Communautaire.

LE BUREAU

Instance d'information, de débats, d'orientation, le Bureau Communautaire composé de 21 membres, se réunit la semaine précédant le Conseil Communautaire afin d'examiner les sujets qui doivent y être examinés. Il se tient au siège de la Communauté d'Agglomération. Il peut être réuni chaque fois que le Président le juge utile pour débattre des orientations stratégiques de la CAPA.

LE COMITÉ DES MAIRES

Convoqué par le Président de la communauté d'agglomération et placé sous sa présidence, il regroupe les maires des 10 communes membres. Son objectif : échanger sur des sujets appelant une interface communauté d'agglomération / communes membres, ou encore sur des dossiers communautaires appelant un arbitrage particulier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les décisions de la CAPA sont prises par le Conseil communautaire, organe délibérant qui réunit 54 conseillers représentant les 10 communes membres. Le Conseil se réunit au moins onze fois par an en séance publique, vote le budget et les projets préalablement examinés par les commissions permanentes puis par le Bureau. Ses délibérations sont mises en œuvre par les services communautaires.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS

ISABELLE MORRACHINI
Ajaccio

FRANÇOIS CASASOPRANA
Ajaccio

PAUL-ANTOINE LUCIANI
Ajaccio

FRANÇOIS PIERI
Ajaccio

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

235 DÉLIBÉRATIONS

18 conseils communautaires
13 bureaux communautaires
4 inter comissions et comissions
42 décisions communautaires

DANIELLE LECCIA
Afa

JEAN-LUC LUCIANI
Afa

CHRISTINE SUSINI-BIAGGI
Ajaccio

PAUL DIGIACOMI
Ajaccio

MARIA GUIDICELLI
Ajaccio

FRANÇOIS GABRIELLI
Ajaccio

CHARLES CERVETTI
Ajaccio

ETIENNE BASTELICA
Ajaccio

FELIX TOMI
Ajaccio

ANNE-MARIE LUCIANI
Ajaccio

CLAIRE SUSINI
Ajaccio

MARIE-LOUISE OTTAVI-BURESI
Ajaccio

MARTHE POLI
Ajaccio

ANGE PANTALONI
Ajaccio

PAUL RUAULT
Ajaccio

THÉRÈSE PASQUALAGGI
Ajaccio

ROSY FERRI-PISANI
Ajaccio

VALÉRIE TOMI
Ajaccio

PATRICIA CURCIO
Ajaccio

ANTOINE VITALI
Ajaccio

JEAN-FRÉDÉRIC PELLEGRIN
Alata

MARC MERY
Alata

JEANNE-ANDRÉE COLONNA D'ISTRIA
Appietto

CHRISTIAN GARRIDO
Appietto

JEAN-NICOLAS ANTONIOTTI
Cuttoli-Corticchiato

JEAN-TOUSSAINT MICALETTI
Cuttoli-Corticchiato

ROGER MINICONI
Peri

PAUL OUSSET
Peri

GÉRARD BOISSARD BATTISTELLI
Sarrola-Carcopino

JEAN-PAUL LECCIA
Sarrola-Carcopino

JEANNE GHIPPONI
Tavaco

OLIVIER CARTA
Valle di Mezzana

MAGALIE PIERLOVISI
Villanova

LES COMPÉTENCES DONNÉES PAR LES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire
- Développement économique : soutien aux activités existantes et implantation d'activités nouvelles favorisant la création d'emploi; promotion du territoire de la communauté et de son attractivité; réhabilitation des friches industrielles
- Développement touristique : création et aménagement d'équipements, mise en place d'un office intercommunal, assistance technique et foncière à la création d'un centre de formation aux métiers du tourisme

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Création et réalisation d'une zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Organisation des espaces

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Création et réalisation d'une zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Organisation des espaces
- Amélioration des déplacements (transport en commun, création de parcs de stationnement)

POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT – SOLIDARITÉ

- Élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Politique de logement
- Actions et aides en faveur du logement social
- Actions foncières
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Dispositifs contractuels de développement urbain de développement local et d'insertion économique et sociale
- Dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Animation de la vie sociale : création d'un centre social rural intercommunal /soutien et développement d'initiatives en direction des jeunes, des familles et des personnes âgées…

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- Eau : gestion durable de la ressource / alimentation des communes en eau potable / assainissement des eaux usées
- Prévention, collecte et traitement des déchets ménagers : mise en place du tri sélectif, création de déchèteries.

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

LA CAPA COMPTAIT AU 31 DÉCEMBRE 2012, 214 AGENTS.

En 2012, la CAPA se rapproche des usagers pour améliorer la qualité du service rendu et renforcer le dialogue avec les habitants pour mobiliser l'expertise quotidienne. Elle a ainsi créé la direction de la communication, de la concertation et de l'expertise citoyenne.

Elle renouvelle aussi sa coopération avec les communes et fait encore plus pour être plus proche des habitants. Pour cela elle a adapté en 2012, le fonctionnement de son organisation en créant un pôle proximité regroupant les services qui mettent en œuvre les politiques publiques communautaires de l'eau, de l'assainissement et des déchets.

POUR ALLER PLUS LOIN :
www.ca-ajaccien.fr/connaitre-la-capa/ressources-humaines

SERVICES ET EFFECTIFS : ORGANIGRAMME

PRÉSIDENT – Simon Renucci

CABINET DU PRÉSIDENT – Vanina Pieri, Pierre Bartoli

MISSIONS
- Mission Coopération et Territoire : Louis Casanova
- Mission Qualité, Développement Durable et Evaluation : Cécile Marchapt Carcopino
- Mission Contrat de Baie-SAGE : Patrick Madec

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Jean-Marc Roscigni

DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DE LA CONCERTATION ET DE L'EXPERTISE CITOYENNE – Sylvie Pellegrini
- Mission Interface Commune / Communauté
- Service Développement Durable au quotidien – Lydie Hartman
- Mission Communication – Géraldine Jourdan-Guidicelli / Poste vacant

DIRECTION GÉNÉRALE RESSOURCES ET MOYENS – Alexandra Folacci

- Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales – Ludivine Battesti
  - Mission Accompagnement de Projets et Développement de Compétences – Félicité Torracinti
  - Service Recrutement Mobilité et Paie – Interim assuré par le directeur
  - Service Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences – Carole Orsoni
  - Service Prévention Santé et Sécurité des Agents – Karine Brigato
- Direction Finances et Contrôle de Gestion – Frédérique Di Lustro
  - Service Comptable – Xavier Alessandri
  - Service Fiscalité et Optimisation des Recettes – Lydie Cieutat-Gagliardi
- Direction de l'Immobilier et du Numérique – Michel Mattei
  - Chef du Projet Schéma d'Aménagement Numérique – Alexandre Vican
  - Service Logistique et Patrimoine – Gilles Houbaert
  - Service Développement Numérique
- Direction Documentation Assemblées et Juridique
  - Chargé de la Veille Règlementaire – Clément De La Foata
  - Service Assemblées – Marie-Cécile Roghi
  - Service Commande Publique – Josée Poletti

DIRECTION GÉNÉRALE AMÉNAGEMENT ET MOBILITE DURABLE

- Direction Habitat et Aménagement – Franck Bartoli-Millot
  - Mission Mobilisation pour le Logement – Marie-Paule Luciani
  - Mission Développement et Prévention – Céline Pastini
  - Service Aménagement Urbanisme Planification Directeur Adjoint – Stéphane Lecomte
- Direction des Transports et de la Mobilité – Olivier Andreani
  - Service Exploitation des Réseaux – Adrien Castanier
- Direction du Développement Economique – Audrey Paoletti
  - Mission Développempent Touristique – Gilbert Cinquini

DIRECTION GÉNÉRALE PROXIMITE – Michèle Orlandi

- Direction des Investissements d'Avenir
  - Mission Administrative et Financière – Flavie Ambroggi
  - Chargé d' Opération Bâtiment Aménagement -VRD – Jean-Paul Samson
  - Chargé d' Opération Déchets – Jean-Marc Sanchez
  - Chargé d' Opération Eau et Assainissement – Laetita Rigaut
  - Service Bureau d'Etudes – Véronique Touquet
- Direction de l'Eau – Etienne Py
  - Service Gestion Administrative et Financière – Marie-Catherine Chiappini
  - Service Exploitation – Sébastien Casamarte
- Direction de l'Environnement et de l'Energie – Paul Dolcerocca
  - Mission Plan Climat Energie Territorial – Jérémy Visconti
  - Centre Technique Communautaire – Alexandra Chastan
  - Service Prévention et Réemploi Tri et Valorisation – Stéphanie Claverie
  - Service Collectes – Christian Cesari
  - Service Qualité Relation aux Usagers et Contrôle de Gestion – Séverine Goudard

LES MOYENS ET RESSOURCES DE LA COLLECTIVITÉ

- MODERNISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- ASSURER LA DURABILITÉ DU FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC LOCAL

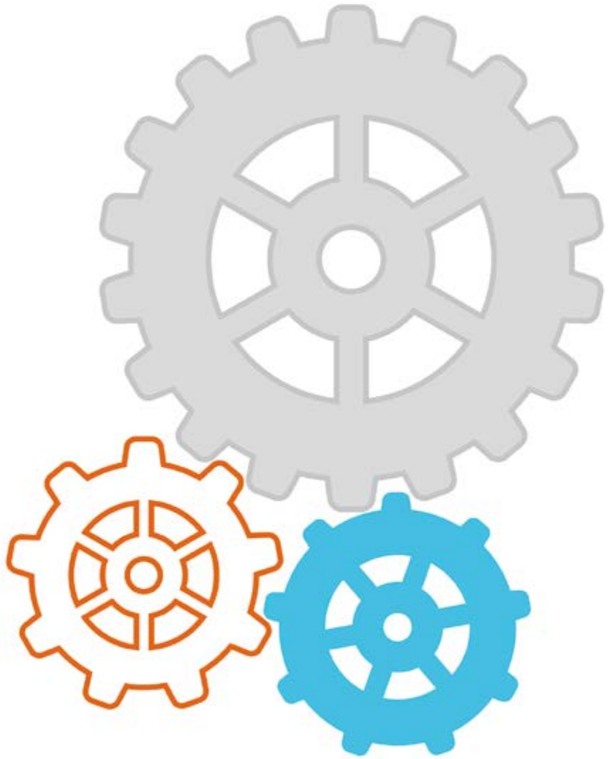

MODERNISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

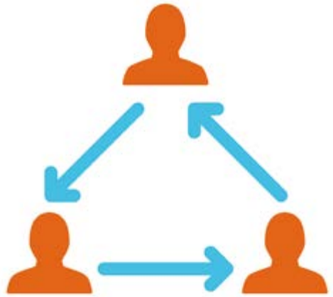

PAR LE MANAGEMENT PAR OBJECTIFS ET LA CONDUITE EN MODE PROJET

- Depuis 2008, l'activité des services est décrite par le projet d'administration pluriannuel, qui fixe des orientations générales et détermine les projets prioritaires à l'échelle de la collectivité.

Dans le cadre d'une démarche de management par objectifs, chaque direction élabore annuellement un projet de direction décrivant trois éléments.

- **Les objectifs concrets et mesurables qui portent :**

  ♦ d'une part, sur les grands projets prioritaires à l'échelle de la collectivité, et les grands projets à l'échelle de la direction

  ♦ d'autre part, sur la qualité quotidienne du service public offert à l'usager (accueil, réponses aux courriers, délais de traitement des demandes, avancement des programmes d'aménagement, etc.)

- **Le dispositif de mesure des résultats**

Le projet de direction définit les indicateurs qui permettent de comparer mensuellement les résultats aux objectifs, et plus généralement de mesurer la qualité du service offert.

- **Les processus d'amélioration de la qualité**

Une fois validé, chaque projet de direction vaut véritable contrat d'objectifs annuel entre la direction générale et la direction concernée.

Un baromètre d'activités adressé mensuellement aux 54 conseillers communautaires, présente le respect des échéances calendaires de chaque projet et les actions correctives engagées en cas de non atteinte des objectifs.

PAR LE RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Carrières et des Compétences (GPECC) peut se définir comme une gestion anticipative et préventive des ressources humaines,visant à détecter et à résoudre en amont des questions relatives à l'évolution des métiers, des emplois et des compétences.

C'est aussi un dispositif comportant un volet collectif sur la prospective des métiers, des emplois et des compétences, et la définition des règles et moyens facilitant l'ajustement des besoins et ressources, et un volet individuel pour aider chaque salarié à être acteur de son parcours professionnel.

La GPECC menée par la direction des ressources humaines et des relations sociales de la CAPA (DRHRS) a permis de déterminer un effectif dit de référence, et d'adapter l'organisation des services communautaires.

Cette procédure contribue à améliorer la transparence de l'administration vis-à-vis des usagers contribuables sur le niveau des effectifs, et les recrutements.

PAR LA PRISE EN COMPTE ENCORE ACCRUE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le document unique d'évaluation des risques professionnels et le programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ont été approuvés par le conseil communautaire le 5 avril 2012.

75% des actions permettant de prévenir ou de gérer des risques professionnels susceptibles d'entraîner des dommages importants pour la santé des agents ont été menées.

Inscrit dans ce mouvement continu d'amélioration, les accidents de service et l'absentéisme diminuent par rapport à 2011:

- 3157 jours d'absence liés aux accidents de service soit une baisse de 3%
- 29 agents victimes d'accidents de service soit une baisse de 12%
- 1084 jours d'absentéisme pour maladie en moins soit une baisse de 12%

PAR LA FORMATION DES AGENTS TOUT AU LONG DE LEUR CARRIÈRE

Le plan de formation se décline autour de trois axes :

- Perfectionner, actualiser et développer les compétences des agents communautaires
- Préparer aux concours et examens professionnels,
- Assurer les formations d'intégration et de professionnalisation tout au long de la carrière

Le nombre de jours de formations réalisées en 2012 (1020 j.) a presque doublé par rapport à l'année 2011 (593 j.).

Pour faciliter la mise en place de la nouvelle organisation et les prises de postes, la direction des ressources humaines et des relations sociales accompagne la mobilité des agents par la définition de plans de formation personnalisés

PAR LA MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE DES AGENTS DE LA CAPA.

En 2012 la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien s'est engagée dans un dispositif de participation au financement de la protection sociale des agents communautaires, conformément aux dispositions du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011.

En conséquence, tous les agents ayant adhéré à un contrat labellisé couvrant le risque «santé» bénéficient d'une aide dont le montant varie de 10 à 15 euros bruts, en fonction de la charge de famille. Cette participation est effective depuis le 1er janvier 2013.

D'autre part, concernant la couverture du risque prévoyance, dont la majorité du personnel est dépourvue, la CAPA a opté pour la passation d'un contrat de groupe suite à une procédure de mise en concurrence. Les agents décidant d'adhérer à ce contrat bénéficieront d'une participation d'un montant de 8,5 € par mois.

PAR LE MAINTIEN DE LA CERTIFICATION ISO 9001 DES MARCHÉS PUBLICS

Le renouvellement de la certification ISO 9001 : 2008 pour trois ans est la reconnaissance des efforts et du respect des engagements pris par la CAPA pour anticiper ses besoins, garantir une prestation parfaitement maîtrisée et un investissement total de l'établissement dans l'amélioration continue de ses prestations.

Le rapport d'audit rédigé par un organisme indépendant précise ; « Le bilan global est très positif. Sur ce périmètre, le pilotage de la performance, la sensibilisation des personnels, la rigueur documentaire sont présents et ont engendré une structuration renforcé des pratiques et une amélioration continue sensible sur les 3 dernières années. De plus, la démarche a été conduite suffisamment intelligemment pour que, même de façon hétérogène, se développe conjointement un décloisonnement des services et une saine contagion aux autres services de la CAPA. L'ensemble est cohérent, bien construit et donne confiance ».

ASSURER
LA DURABILITÉ DU FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC LOCAL

PAR LA POURSUITE D'UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE

La CAPA poursuit sa politique d'investissement permettant le développement de son territoire malgré un contexte marqué par des réformes institutionnelles importantes et une conjoncture économique nationale qui demeure difficile.

Ainsi la dépense d'investissement par habitant s'élève à 319 euros pour la CAPA contre 197 euros par habitant pour les communautés d'agglomérations de taille comparable.

Les investissements montent en puissance et continueront à évoluer fortement – toute chose égale par ailleurs - jusqu'en 2016.

Parmi les principaux secteurs d'activité, on peut citer parmi les 36,5 M€ de dépenses d'équipement brut : l'assainissement (13,16€) avec la fin de la construction de la station d'épuration Campo Dell' Oro et la mise en œuvre de celle des sanguinaires, la gestion et le traitement des déchets ménagers (10,67M€), le développement des transports urbains (3,52M€). Sur le budget général, 3,5 M€ ont étés mandatés pour la première phase du paiement de l'acquisition de l'hôtel communautaire.

POUR EN SAVOIR PLUS :

f.dilustro@ca-ajaccien.fr

VENTILATION GLOBALE DES DÉPENSES DE LA CAPA :

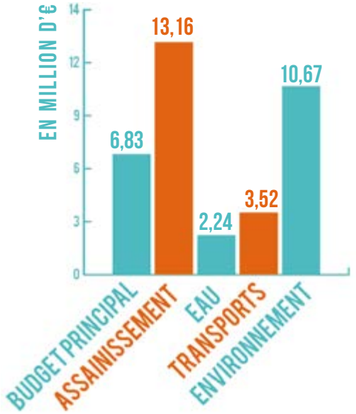

Pour 100 € de recettes encaissées, la CAPA finance les dépenses suivantes :

Déchets.....32,36 €

Assainissement.....25,22 €

Aménagement développement.....19 €

Reversement aux communes membres.....19,68 €

Eau.....5,11 €

Moyens généraux.....6,2 €

Dette.....0,24 €

LES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES SONT DIVERSIFIÉES ET LA FISCALITÉ N'A PAS ÉTÉ AUGMENTÉE

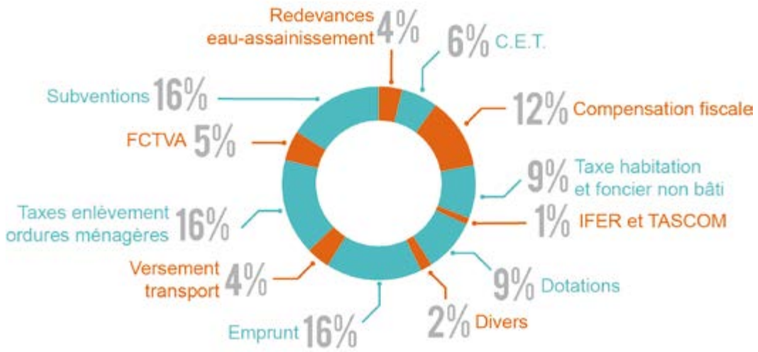

PAR UNE GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE VOLONTARISTE ET RIGOUREUSE

Une exécution budgétaire dynamique

Les opérations comptables et financières sont réalisées en conformité avec la règlementation budgétaire et comptable dans le cadre des budgets votés, et n'ont donné lieu à aucun rejet du Trésor Public.
Le délai moyen de paiement des factures de la CAPA s'est élevé à 13 jours en 2012 pour le plus grand bénéfice de la trésorerie des fournisseurs.

Un autofinancement garant d'une saine gestion et de marges de manœuvre importantes

L'épargne brute atteint 8.9 M€ soit 9,6 % des recettes réelles de fonctionnement et l'épargne nette (épargne brute hors remboursement du capital de la dette) 7.2 M€.
Cette épargne nette permet de financer directement des dépenses d'équipement et témoigne de la bonne santé financière et de la capacité de la CAPA à rembourser sa dette.

Une optimisation des recettes fiscales

Le service fiscalité met en place et assure le suivi d'un observatoire fiscal. Dans ce cadrela première réunion de la Commission Intercommunale des Impôts Directs a été tenue afin de suivre l'évolution de la matière fiscale professionnelle du territoire de la CAPA.

Un endettement maîtrisé

La bonne maitrise de la gestion de dette permet de conserver une capacité de désendettement inférieure à 5 ans (maximum autorisé = 15 ans).

Une gestion active des demandes de subventions

La CAPA bénéficie du soutien de l'Etat, de la Collectivité Territoriale de Corse, du Département de la Corse du Sud pour accompagner le financement et le développement de ses projets structurants.

En 2012 la répartition par budget des subventions attribuées et encaissées est la suivante :

DONNER DU SENS À L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

- LE PARI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- LE PARI DE L'INTERCOMMUNALITÉ DE L'EAU POUR 25 COMMUNES ET PRÈS DE 100.000 HABITANTS
- LE PARI DE LA COHÉRENCE

LE PARI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS DE L'AGENDA 21

AGENDA 21 : LE PROGRAMME D'ACTIONS APPROUVÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 20 décembre 2012, le bilan de la consultation citoyenne ainsi que le plan d'actions de l'Agenda 21 ont été approuvés par le Conseil communautaire à l'unanimité de ses membres.

L'élaboration du plan a mobilisé au total plus de 3 800 foyers dans le cadre de deux consultations publiques en 2011 et 2012 et plus de 700 acteurs locaux représentant une centaine d'organisations publiques, associatives et privées. L'Agenda 21 fera l'objet d'actualisations, notamment sur la base des consultations du public.
Le site Internet,www.crdd-ajaccien.fr mis en ligne à l'automne 2012, propose d'ores et déjà un espace dédié à l'actualité du Pays ajaccien dans tous les domaines du développement durable, un fond documentaire public thématiqueet le tableau de bord de pilotage des actions et mesures.

AGENDA 21 « HORS LES MURS »

Pour diffuser plus largement la notion de développement durable auprès des habitants, la CAPA mène un programme d'actions « hors les murs » décliné par les mesures suivantes :

LANCEMENT DE 9 APPELS À PROJET « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Pour inciter, soutenir et valoriser des actions collectives et individuelles démonstratives et qui contribuent au jour le jour à des pratiques de développement durable, la CAPA a lancé 9 appels à projets en 2012 auprès des associations, des écoles, des entreprises et des citoyens.

L'AGENDA 21 AU CŒUR DES ÉCOLES

A l'échelle de l'établissement scolaire, l'agenda 21 scolaire repose sur un programme d'actions concrètes identifiées par l'établissement, sur l'alimentation, la santé, les déplacements, les déchets, les économies d'eau et d'énergie ou encore la solidarité entre élèves et la lutte contre l'échec scolaire.

Agenda 21 du Pays Ajaccien

AGENDA 21 ET PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

CONTRIBUTION DE LA CAPA À LA LUTTE CONTRE L'ÉPUISEMENT DES CARBURANTS FOSSILES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Lors de la séance du 20 décembre 2012, le Conseil Communautaire a approuvé le programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial du Pays Ajaccien, composé de 31 actions, et consultable à l'adresse suivante :

➔ *www.crdd-ajaccien.fr*

plan climat énergie
Le pays ajaccien s'engage

POUR ALLER PLUS LOIN :

www.crdd-ajaccien.fr
c.marchapt@ca-ajaccien.fr

AGENDA 21 ET CONSTRUCTION

Maison de l'Habitat Durable

La « Maison de l'Habitat Durable » (MHD) a développé l'accueil du public et le développement d'actions de sensibilisation grand public. La MHD a poursuivi son travail de veille et publié des fiches pratiques et des « Flash info » largement diffusés sur des thèmes liés à l'habitat : réforme de la « surface plancher », réforme de la « taxe d'aménagement », nouvelle « réglementation thermique », assainissement individuel…

➔ *www.habitatdurable-capa.fr/*

LE PARI DE L'INTERCOMMUNALITÉ DE L'EAU POUR 25 COMMUNES ET PRÈS DE 100.000 HABITANTS

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

SAGE
QUATTRU TERRITORII CORSI
UNITI PER L'ACQUA

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

POUR ALLER PLUS LOIN :

http://www.ca-ajaccien.fr/les-missions-de-la-capa/developpement-durable/sage
p.madec@ca-ajaccien.fr

UNE ACCÉLÉRATION DE LA DÉMARCHE D'ANIMATION POUR CRÉER LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Les Communautés de communes de la Haute Vallée de la Gravona et de la Vallée du Prunelli, le SIVOM de la Rive Sud du Golfe d'Ajaccio et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) veulent préserver le capital environnemental, principal atout de développement de la Corse, par la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Initié en 2010, le SAGE bénéficie de l'appui de l'État, de l'Agence de l'Eau, de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse-du-Sud.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les préconisations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de Corse qui contribue à la mise en oeuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Pour débattre, délibérer et concilier les différents usages de l'eau (agricole, artisanal, domestique et industriel) la CLE, instance de débat et de dialogue entre les différents acteurs du territoire, a été installée le 13 février 2013.

Les services de la CAPA chargés de l'animation technique du projet ont rédigé un document de synthèse regroupant les 5 enjeux et 23 orientations, issus des séances des groupes de travail thématiques.

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION MENÉES TAMBOUR BATTANT

Un programme d'éducation à l'environnement « ACQUA LINDA »a été lancé en octobre 2011, en lien avec les structures intercommunales membres du SAGE, en direction des écoles primaires en partenariat avec l'Inspection Académique.

Sept écoles ont participé à plusieurs animations sur les thèmes du cycle de l'eau, des pollutions en mer ou des bons gestes pour économiser les ressources. Des sorties de terrain (visites d'usine de traitement de l'eau potable, station d'épuration, équipement hydroélectrique, découverte de la rivière, analyse du paysage côtier, etc.) ont aussi été organisées.

Du fait de la bonne synergie entre les partenaires et du bon accueil de l'opération par les enseignants, le projet Acqualinda sera renouvelé pour l'année scolaire 2012 – 2013.

D'autre part, le partenariat instauré avec l'Université de Corse depuis 2011, a permis l'organisation de 3 conférences sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques qui ont eu lieu entre février et juin.

Le Journal de l'eau, réalisé en régie et diffusé sur le site internet de la CAPA et auprès des mairies, donne l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement du SAGE, et de communiquer les actualités liées à l'eau pour une communauté de destin de près de 100.000 habitants répartis sur 25 communes.

LE PARI DE LA COHÉRENCE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SCOT

POUR ALLER PLUS LOIN :

http://www.ca-ajaccien.fr/les-missions-de-la-capa/habitat-et-amenagement/amenagement-urbanisme/schema-de-coherence-territorial-scot
f.bartoli@ca-ajaccien.fr

INTERCOMMUNALITÉS DU BASSIN DE VIE : TRAVAILLER ET COPRODUIRE ENSEMBLE

EN CRÉANT UNE APPROCHE GLOBALE ET CONCERTÉE DE LA GESTION DE L'EAU

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux, développé plus haut, illustre cette volonté.

EN FAISANT BÉNÉFICIER LES COMMUNES LIMITROPHES DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi Grenelle 2 a créé le « diagnostic assainissement ». Ildoit être effectué obligatoirement lors des transactions immobilières afin de protéger les parties à la vente et d'améliorer l'état des installations d'assainissement.

Ainsi, le respect de certains principes fondamentaux comme la salubrité publique, la sécurité des personnes ou encore la qualité des eaux seront contrôlés.La CAPA propose aux communes limitrophes de profiter de son expérience en leur proposant de les accompagner dans la mise en place de leur propre service public d'assainissement non collectif.

EN CRÉANT UNE DYNAMIQUE DE PROMOTION TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE VIE

L'Office Municipal du Tourisme d'Ajaccio, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, l'Office de tourisme de la Haute Gravona, et l'Office du Tourisme de la Vallée du Prunelli, se sont concertés pour la rédaction d'un ouvrage sur les produits du terroir et les savoir-faire.
Cet ouvrage est issu d'une recherche commune réalisée sur le territoire pour une valorisation et une reconnaissance des artisans et des produits du terroir.

DÉFINIR LE PÉRIMÈTRE

La cohérence territoriale empêche de formuler des réponses trop partielles, et impose de trouver des solutions durables, collectives coordonnées et coproduites pour mieux se loger, mieux travailler et mieux se déplacer à l'échelle de la commune, de l'intercommunalité mais aussi à l'échelle du bassin de vie.

L'habitant de Bocognano, de Tolla, de Coti Chiavari, ou d'Afa, qui se rend pour son travail à Ajaccio, prendra sa voiture, et partagera les mêmes préoccupations que tous les salariés et actifs de la capitale régionale, quelle qu'en soit l'origine géographique.

Si le soir venu il rentre au village, peut être ira-t-il, en tant qu'habitant partager un moment de convivialité, et se rendre à pied ou en voiture chez des parents, ou des amis.

Deux moments dans sa journée, deux motifs de déplacements, deux modes de transports, mais un seul territoire.

Ainsi même si la CAPA pouvait décider de confondre le périmètre du SCoT avec son périmètre administratif composé de ses 10 communes, l'exécutif communautaire a souhaité vérifier la pertinence d'un périmètre plus large qui correspond au territoire « vécu » des habitants.

CONCERTER POUR CONVAINCRE ET AGIR

A ce titre les représentants des exécutifs des communautés de communes de la Haute Vallée de la Gravona, du Prunelli et du syndicat à vocation multiple de la Rive Sud ont été rencontrés par l'exécutif de la CAPA, et des contacts ont été pris avec les représentants des intercommunalités des Deux Sorru, du Cruzini-Cinarca, et du Liamone.

Lors des réunions avec les maires, les spécificités de chaque territoire ont été partagées en même temps qu'a été perçu l'intérêt de mener une démarche de recherche de cohérence, d'abord par la réflexion en commun.

Le 13 novembre 2012, un séminaire destiné aux élus des 100 communes du bassin de vie a réuni plus de 80 participants. Les actes du séminaire sont disponibles sur le site de la CAPA.
La démarche de concertation avec les territoires voisins sera poursuivie en 2013 de manière à arrêter un projet de périmètre à soumettre au Préfet.

UN AN DE SERVICE PUBLIC LOCAL

- LES DÉCHETS
- LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU
- TRANSPORTS ET MOBILITÉ
- LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- L'HABITAT ET AMÉNAGEMENT

LES DÉCHETS

POUR ALLER PLUS LOIN :

www.ca-ajaccien.fr

>> Rapport 2012 sur le prix et la qualité du service des déchets

p.dolcerocca@ca-ajaccien.fr

L'UNION FAIT LA CORSE : CHARTE DE COOPÉRATION ENTRE LE SYVADEC ET LA CAPA

La mise en révision du plan interdépartemental et les nouveaux objectifs règlementaires fixés par la France et l'Europe, impliquent une concertation plus étroite entre l'ensemble des acteurs publics exerçant la compétence « déchets ».
Réduction des déchets à la source, tri, valorisation, traitement, maîtrise des coûts, sont des objectifs largement partagés qui doivent trouver, au niveau régional, une approche encore plus globale et concertée.

C'est ainsi que le SYVADEC et la CAPA, ont décidé d'engager une nouvelle dynamique se traduisant par la signature, le 14 novembre 2012, d'une charte de coopération.

Il s'agit de porter ensemble, et avec la Collectivité Territoriale de Corse, la défense des intérêts de l'Ile afin d'obtenir une meilleure prise en compte des spécificités liées à l'insularité et au retard en équipements pour harmoniser. la politique de gestion des déchets, améliorer les résultats en matière de prévention et de recyclage, réduire les coûts de traitement et peser encore plus vis-à-vis de l'Europe, de l'Etat, des éco organismes, et des professionnels.

FAIRE PLUS POUR PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS

Depuis sa création le 15 décembre 2001, la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien mène une politique ambitieuse de prévention et de réduction de la production des déchets ménagers.

Initiée en 2005 par la promotion du compostage individuel pour réduire la part fermentescible (épluchures, restes de repas, tontes de pelouse,…) des déchets ménagers, des mesures nouvelles ont été mises en place en 2010, dont la promotion reste à amplifier auprès des usagers.
La CAPA a créé un poste de chef de projet « prévention » depuis 2008, dont l'activité se déroule en mode projet.
En parallèle, les lois Grenelle I et II ont mis en avant la tarification incitative, notion permettant un mode de financement du service basé sur le principe que l'usager paiera selon la quantité de déchets qu'il produira ; la loi de finances 2012 a mis en avant la possibilité pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'instituer une part incitative à la TEOM, à compter de l'année 2013.

Ainsi la mise en place programmée de la tarification incitative, à savoir payer en fonction du volume de déchets produit, doit nous inciter à informer plus et mieux les usagers contribuables sur les modalités pratiques de réduction des déchets, afin de rendre chacune et chacun acteur de la réduction de la production de déchets.

D'autant que la production de déchets ménagers produits en pays Ajaccien baisse (5% entre 2012 et 2010) et qu'il faut encourager et amplifier ce mouvement.

PAR LA CONCERTATION AVEC LES USAGERS : LE COMITÉ COMMUNAUTAIRE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS (COCORED)

Le comité communautaire de réduction des déchets, instance de concertation et de consultation, vise à la coproduction entre ses membres, de la définition des conditions et modalités de mise en œuvre d'un programme local de réduction de la production des déchets en tout point du territoire communautaire.

Lieu d'écoute et d'expression des besoins, le comité permet également de préparer les décisions des instances délibérantes de la communauté d'agglomération.

Le comité est appelé à produire ses contributions notamment dans les cadres suivants :

- présentation des orientations pour la réduction de la production de déchets,
- difficultés structurelles et récurrentes rencontrées par les usagers,
- suivi de la mise en œuvre des plans d'actions mis en place.

PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME LOCAL AVEC L'ADEME

Le déchet le plus facile à traiter est celui qui n'est pas produit.
On peut donc appliquer une équation simple à la problématique des déchets : moins il y aura de déchets, moins il faudra dépenser de l'argent pour leur collecte et leur traitement.
Ainsi, et conformément aux objectifs nationaux des lois Grenelle, la CAPA a décidé d'amplifier et d'accélérer ses résultats en engageant avec l'ADEME un plan local de prévention et de réduction des déchets à la source.

PAR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES SIMPLES ET EFFICACES :

Le compostage

Les résultats des campagnes de caractérisation du contenu des poubelles des ménages menées par l'ADEME donnent une part des déchets putrescibles (hors papiers et cartons) de près de 33 % du poids de la poubelle. La promotion et la mise en œuvre du compostage vise à réduire la part des déchets fermentescibles dans la collecte des déchets ménagers et à améliorer la valorisation organique par le compostage individuel, ou collectif. L'action cerne en priorité les déchets de cuisine et une partie ou la totalité des déchets du jardin. A la marge de ces deux principaux gisements (déchets de cuisine et déchets de jardin), une part de déchets de papiers et cartons peut être également compostée avec eux.

3000 composteurs déjà distribués

Depuis décembre 2005, la CAPA met gratuitement à disposition des habitants des composteurs individuels. Les composteurs distribués aux habitants disposent d'un volume de 400 litres et sont en plastique recyclé; ils sont distribués avec un mélangeur, un bio-seau et un guide sur le compostage. Une convention est établie entre la CAPA et l'utilisateur du composteur individuel.
Depuis 2005, on recense près de 3 000 composteurs individuels distribués gratuitement sur l'ensemble du territoire, ce qui donne un taux d'équipement de 33%, qui varie selon la commune de 23,6% à 38,9%.

La CAPA remet également des composteurs individuels aux établissements scolaires.

Depuis 2010, la distribution des composteurs individuels est assurée par trois voies complémentaires :

- accueil du public sur les sites du réseau de déchèteries mobiles
- réunions publiques
- permanence à l'occasion des évènements dans lesquels la CAPA assure un stand.

Les moyens d'accompagnement de la mesure sont désormais les suivants :

- documents de communication et d'information (guide du compostage)
- formation de maîtres composteurs: les animateurs du développement durable ont reçu les 6 et 7 novembre, une formation de maîtres composteurs afin de pouvoir former à leur tour des gardiens d'immeubles, des agents communaux, ou des personnes volontaires

LES DÉCHETS

AMÉLIORER TOUJOURS PLUS LE TAUX D'ÉQUIPEMENT

Le développement du compostage individuel doit connaître une amplification afin d'équiper le plus possible de ménages du pays Ajaccien qui résident en habitat pavillonnaire, et détourner ainsi une part non négligeable de déchets du flux des déchets collectés.

Les caractéristiques des logements diffèrent entre la ville-centre etles autres communes. En particulier, l'habitat collectif est le signe distinctif du logement urbain : à Ajaccio seulement 11 % des logements sont des maisons individuelles alors que cette part atteint 90 % dans les communes périurbaines.
Aussi un nouveau plan de déploiement par communes et zones d'habitat sera proposé au Conseil communautaire dès le début de l'année 2013, avec les mesures d'information et de communication nécessaires, selon quatre axes principaux :

- accentuation du déploiement dans les communes rurales
- poursuite du déploiement dans la capitale régionale en habitat pavillonnaire et collectif ; à ce titre la CAPA met déjà en œuvre des démarches de compostage collectif dans l'habitat vertical avec les bailleurs privés et sociaux, les syndics et les associations de quartier dans le cadre de convention de progrès et d'objectifs. Deux conventions ont été signées en 2012 avec l'ACLAM (Ajaccio quartier de Mezzavia) et le bailleur social la SA HLM ERILIA dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine menée par la Ville d'Ajaccio sur le périmètre des quartiers des Cannes et des Salines
- développement et mise en oeuvre d'un programme d'actions précédée d'un diagnostic avec les gros producteurs de bio déchets(restauration collective, scolaire, hôpital, marché,…)

L'appel à projet « compostage collectif » (texte de l'appel à projet sur www.crdd@ca-ajaccien.fr). lancé dans le cadre de l'Agenda 21 du Pays Ajaccien et sur lequel le Conseil communautaire a délibéré favorablement lors de sa réunion du 11 octobre dernier doit permettre de diffuser encore plus largement la mesure.

PAR LE DÉTOURNEMENT DES PROSPECTUS DU FLUX DES DÉCHETS MÉNAGERS : OPÉRATION « STOP PUB »

La CAPA poursuit la mise en place une opération de distribution d'autocollants « Stop Pub », à apposer sur les boîtes aux lettres par leurs propriétaires. L'autocollant peut également être téléchargé depuis le site Internet de la CAPA.

Au-delà de la baisse de tonnage attendue, cette action initie un changement de comportement des particuliers par la consommation, et une démarche plus citoyenne des annonceurs notamment les grandes surfaces et magasins ; 14 000 autocollants « stop pub » ont été distribués depuis 2010 dont la grande majorité (9 000) lors des opérations menées avec les grandes et moyennes surfaces.

Sur la Ville d'Ajaccio, une enquête menée par les animateurs du développement durable en juillet 2012 sur un secteur géographique déterminé (Quartiers des Cannes et des Salines, Habitat pavillonnaire compris entre les boulevards Madame Mère et Pugliesi Conti, Place Foch) a donné un taux d'équipement de 3% des boîtes aux lettres, à comparer au taux d'équipement moyen constaté au plan national estimé à 8%. (Etude ADEME/ Ernst and Young).

PAR LA RÉPARATION ET LA RÉUTILISATION : RESSOURCERIE EN PAYS AJACCIEN

Une ressourcerie :

- permet la valorisation des déchets encombrants des ménages et/ou des déchets électroménagers, électroniques et électriques intégrant le traitement par réemploi
- gère, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Son activité est inscrite dans le schéma de gestion des déchets du territoire
- donne priorité à la réduction, au réemploi puis au recyclage des déchets en sensibilisant son public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement
- met en œuvre des modes de collecte des déchets, qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réemploi/ réutilisation puis recyclage

L'objectif est de réduire la quantité de déchets en sensibilisant les consommateurs aux possibilités derallonger la durée de vie de leurs biens.

UNE MISSION D'ÉTUDE

Partant du constat que favoriser le réemploi et prolonger la durée de vie des biens d'équipement par la réparation, le don, l'échange ou l'acquisition de produits de seconde main, permettent de réduire la production de déchets d'environ 3,6 kg/an/habitant (ADEME), le Comité communautaire de réduction des déchets a souligné l'opportunité d'étudier plusieurs pistes de travail afin de répondre à l'objectif assigné par la loi Grenelle II.

Ainsi, la CAPA a lancé une mission d'études pour établir un diagnostic de la gestion des déchets ménagers et assimilés et examiner la faisabilité de création d'une ressourcerie.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UNE AUTRE VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Au-delà des éléments de faisabilité attendus dans le cadre de l'étude, il est proposé d'étudier en interne la création d'un hôtel d'entreprises spécialisé en économie sociale et solidaire à proximité du futur centre technique communautaire.Ainsi les ménages disposeraient d'un site identifié pour le dépôt de leurs encombrants. Les entreprises basées au sein de l'hôtel assureraient le tri des encombrants en distinguant ceux qui peuvent être réparés et réemployés, de ceux qui seront mis à l'enfouissement.

En rendant plus lisible l'offre locale de réemploi, la CAPA permettrait en massifiant les flux vers un seul centre, de réduire d'une part les dépôts sauvages d'encombrants sur la voie publique, et d'autre part les kilomètres parcourus par les camions plateaux, tout en offrant des produits à des prix mesurés pour les personnes disposant de faibles revenus.

TRIER PLUS ET RECYCLER LES DÉCHETS MÉNAGERS POUR LUTTER CONTRE L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

PAR LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Les produits valorisables,issus de la production des déchets ménagers, sont collectés sur le territoire communautaire essentiellement au moyen de points d'apport volontaire et en porte-à-porte pour 10 % des foyers.

Le territoire est équipé de :

- bornes de collecte (269) en apport volontaire pour le verre, les papiers et les emballages
- bacs individuels pour 4200 foyers répartis à ce jour sur une partie du territoire communautaire

Le verre et les journaux collectés sont directement acheminés vers des filières de traitements agréés (plate-forme de retraitement pour le verre et industrie papetière pour les journaux).

Les emballages sont expédiés vers un centre de tri, situé dans les Bouches-du-Rhône, qui se charge de séparer les divers flux (métaux, plastiques,…) ; les repreneurs agréés récupèrent ensuite ces matériaux pour les amener vers les filières adéquates (industries sidérurgiques, plastiques,…).

Pour mettre en place les filières de traitement la CAPA, fait appel aux éco-organismes agrées par les pouvoirs publics.
Au vu du meilleur rendement du tri dans le cas de collecte en porte à porte au plus près de l'usager, la CAPA a décidé de réaliser une étude de déploiement de la collecte en porte à porte afin d'en accroitre le périmètre.

GRACE AUX DÉCHÈTERIES

La déchetterie fixe du Stiletto à Ajaccio

Pour l'année 2012, ce sont plus de 6200 tonnes qui ont été réceptionnées à la déchetterie du Stiletto, soit une augmentation de 17% de déchets collectés par rapport à 2011.

Le réseau de déchetteries mobiles

Tous les samedis du mois, la CAPA met en place successivement sur 4 lieux différents, une déchèterie mobile à la disposition des habitants afin de collecter les déchets encombrants, tels que les anciens appareils électroménagers, le vieux mobilier…

Les lieux d'accueil des déchèteries mobiles sont les suivants :

- sur la commune de Sarrola Carcopino : le parc relais de Mezzana
- sur la commune d'Ajaccio :
  - le parc de stationnement des cars scolaires des Padules, sur la rocade
  - le quai des Torpilleurs sur le Cours Impérial
  - le parc de stationnement de Santa Lina, route des Sanguinaires

Pour l'année 2012, ce sont 170 tonnes de déchets qui ont été accueillis dans le réseau de déchèteries mobiles : autant de déchets qui ne se retrouvent pas sur la voie publique.

COLLECTER LES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Suite aux réunions du bureau communautaire qui se sont tenues au cours du dernier trimestre 2011, les services communautaires ont assuré l'animation de quatre groupes de travail composés d'élus et d'agents communautaires et dont les propositions opérationnelles doivent permettre de répondre aux trois objectifs fixés par le bureau, à savoir :

- Maîtriser la dépense publique
- Améliorer la qualité du service rendu à l'usager
- Atteindre les objectifs nationaux fixés par la loi Grenelle II

Le dimensionnement quantitatif et qualitatif de la direction de l'environnement et de l'énergie doit à ce titre fait l'objet d'une adaptation.

En ce qui concerne le secteur de la collecte, le travail à entreprendre doit reposer sur des principes d'organisation qui se traduisent en impacts visibles et lisibles, à savoir :

- Rééquilibrer les tournées de collecte avec impact sur la durée et l'organisation du temps de travail
- Améliorer les conditions de travail et réduire la précarité, en tenant compte notamment, du code du travail, de la fin du fini parti, et des postes vacants à pourvoir
- Mettre la polyvalence au cœur des préoccupations, comme en atteste la réécriture collective et partagée des fiches de postes des équipiers de collecte, des chauffeurs et des responsables de collectes anciennement surveillant de secteur
- Améliorer la traçabilité des pratiques et renforcer la visibilité et lisibilité de l'offre de service public auprès de l'usager contribuable. Un projet de labellisation du service sera engagé au titre de la modernisation
- Maitriser la dépense publique, pour préserver les marges de manœuvre de la CAPA et lutter contre l'érosion du pouvoir d'achat. A ce titre le cout de la collecte à la tonne devra à terme se situer dans les moyennes nationales

Enfin un contrat de progrès et d'objectifs avec la régie détaillera les engagements précédents.

TRAITER LES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Par l'utilisation d'installations de stockage des déchets non dangereux

La CAPA qui ne dispose pas encore d'installation de stockage des déchets non dangereux fait appel à des prestations réalisées par des entreprises privées dans le cadre de marchés publics.

Le marché de prestations de services pour l'enfouissement des balles de déchets ménagers du pays ajaccien sur des sites règlementaires, normatifs et agrées localisés sur le Continent, s'est achevé en en juin 2012.

Depuis le 7 octobre 2011, la CAPA dispose d'un marché de prestations de services pour l'enfouissement en vrac des déchets ménagers sur des sites règlementaires, normatifs et agrées localisés en Corse.

Par la création d'une installation de stockage des déchets non dangereux

A la suite de l'abandon contraint du projet de création d'une unité de traitement des déchets sur les terrains dit Allegrini, la CAPA a souhaité trouver un nouveau site en Pays Ajaccien.
Les dix communes ont été interrogées à nouveau sur la possibilité de recevoir une installation de stockage de déchets non dangereux sur leur territoire et les services communautaires ont engagé de nouvelles démarches afin d'identifier les terrains potentiels.

ZOOM SUR LE RÉHABILITATION DE LA DÉCHARGE DE ST ANTOINE

Ces travaux, de plus de 6,5 millions d'euros, financés par l'Etat et de l'Ademe ont démarré en janvier 2012, et se décomposent ainsi :

- stabilité de l'ouvrage ; il s'agit de remodeler les talus afin de garantir leur assise et leur maintien tout en reconstituant un profil harmonieux

Au total, plus de 110 000 m3 de déchets ont été déplacés

- Confortement du talus Ouest, par la mise en œuvre d'un masque-poids, composé de plus de 43 000 m3 d'enrochement. L'essentiel des travaux de terrassement a été achevé au début de l'été, tandis que la construction du masque poids s'est étalée de mai à septembre.
- gestion des lixiviats (eaux de pluies ayant percolé à travers les déchets) c'est-à-dire, d'une part, les canaliser et les récupérer en vue de traitement et d'autre part, limiter les infiltrations d'eau dans le massif de déchets par la mise en place d'une couverture adaptée.
- mise en sécurité hydraulique ; plus de 3 km de fossés en enrochements percolés ou en géosynthétiques ont été aménagés à partir de septembre pour ériger deux réseaux de collecte des eaux de pluies, l'un dit des eaux externes, empêchant les eaux de ruissellement extérieures de pénétrer sur le site, l'autre dit des eaux internes, canalisant les eaux ruisselant ou drainées de la couverture finale vers un exutoire unique, le futur bassin de rétention qui sera aménagé en 2013.
- captage et l'élimination du biogaz ; trente puits ont été forés dont certains à plus de 20 m à l'intérieur du massif de déchets en juin. Ces puits ont été raccordés entre novembre et décembre à un réseau collecteur de près de 2 km les reliant au groupe torchère. La mise en service, c'est-à-dire l'aspiration du biogaz par mise en dépression du massif de déchets et le brûlage de ce gaz issu de la fermentation des ordures ménagères, est prévue pour 2013.

Assurer l'intégration paysagère du site dans son environnement constitue l'objectif ultime et le plus visible de la réhabilitation. Plus de 24 000 m3 de matériaux ont été mis en œuvre afin de reconstituer le sol au-dessus du complexe géosynthétique de couverture à partir du mois de juin. Les fortes intempéries de l'automne et de l'hiver ont grandement perturbé cette réalisation. Les premières campagnes d'ensemencement au canon hydraulique d'essences représentatives du maquis Corse sont intervenues en novembre.

La finalisation des ouvrages, les plantations arbustives, la mise en route du groupe torchère et l'aménagement des bassins de rétention ainsi que la mise en œuvre du traitement des lixiviats sont prévus pour 2013.

LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU

L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS SANS AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU

L'année 2012 marque la fin de la phase de contrôle et de renégociation des contrats de délégation de service public eau et assainissementmenée entre la CAPA et son délégataire.

La CAPA, en faisant procéder à un diagnostic technique et financier de ces contrats s'est conformée aux obligations légales de contrôle des services affermés.

Cette renégociation a donné lieu à la rédaction de deux avenants aux contrats précités dont les principales mesures sont les suivantes :

- intégration des stations d'épuration de Campo dell'oro et des Sanguinaires, qui constituent pour près de 40 millions d'euros, deux des plus importants investissements de la CAPA
- obligation pour le délégataire d'améliorer le rendement de réseau. En effet, ce rendement devra atteindre 85% en 2017 soit un taux supérieur à celui exigé par la loi Grenelle 2
- mise en place de dispositifs sociaux et plus particulièrement l'émission de «chèques eau» distribués par la CAPA dans le but d'aider les abonnés qui présentent des difficultés dans le paiement de leur facture et de lutter ainsi contre la fracture énergétique et sociale

Le délégataire s'engage également à diversifier l'accueil clientèle en aménageant une plage d'ouverture de l'agence sur rendez-vous afin de répondre plus efficacement aux situations difficiles.

Enfin, il est important de noter que l'ensemble de ces nouvelles mesures n'engendreront aucune augmentation de la facture de l'eau.

POUR ALLER PLUS LOIN :

www.ca-ajaccien.fr
>> Rapport 2012 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement

e.py@ca-ajaccien.fr

EAU POTABLE

PROTÉGER RÉGLEMENTAIREMENT LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

Depuis sa création et conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et plus particulièrement l'article L1321-2 du code de la santé publique,la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien s'engage dans la protection de 39 ressources en eau situées sur le territoire communautaire.

Treize ressources sont aujourd'hui définitivement protégées et dix-neuf sont sur le point de l'être. L'année 2013 permettra de réaliser les travaux pour les ressources qui bénéficient d'un arrêté de déclaration d'utilité publique et pour lesquelles le foncier a été régularisé.

ÉTAPE DE LA DEMARCHE	NOMBRE	RESSOURCES IDENTIFIEES
RESSOURCES PROTÉGÉES ET TRAVAUX RÉALISÉS	13	• Forage de San Benedetto à Alata • 7 sources de Cuttoli • Source de Peri • 3 sources et forage de Tavaco
ARRÊTÉ DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE	19	• 2 forages du Prunelli • Puits de Baléone • 7 sources et 3 forages à Sarrola • Source de Valle di mezzana • 2 forages de Piataniccia Sarrola • 3 forages à Afa
ATTENTE DU LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	5	• 4 Sources de Villanova • Forage « I castagni » à Cuttoli
ENQUÊTE PUBLIQUE À RELANCER	2	• Bassin de compensation d'Ocana (reconstitution du dossier) • Forage « I casile » à Valle di Mezzana (reconstitution du dossier pour cause d'abandon de la ressource « U fragnu »)

EAU POTABLE

GARANTIR À LA POPULATION UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN QUALITÉ ET QUANTITÉ

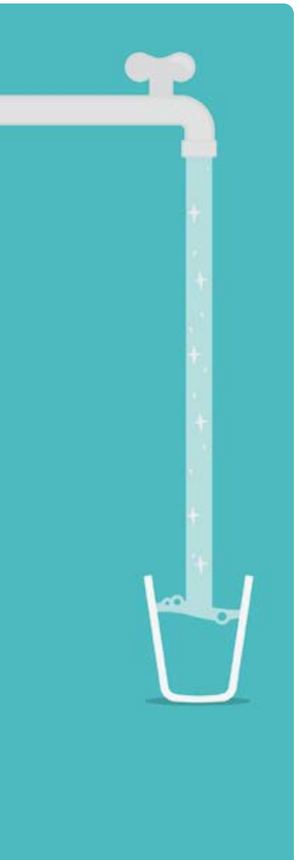

PAR LA GARANTIE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau distribuée et destinée à la consommation humaine fait l'objet d'un double contrôle :

- Un contrôle interne effectué par le délégataire
- Un contrôle externe réglementaire effectué par l'Agence Régionale de Santé

Un tel suivi permet en cas d'analyse non conforme de repérer aisément les défaillances et ainsi de mettre en place des actions correctives adaptées.

Pour l'année 2012, l'eau potable distribuée sur le territoire de la CAPA a été jugée de bonne qualité.

PAR L'ENGAGEMENT D'UN PLAN DE RÉDUCTION DES PRÉLÈVEMENTS EN EAU AVEC L'AGENCE DE L'EAU

La loi Grenelle 2 et son décret d'application du 27 janvier 2012 créent une obligation de rendement des réseaux d'eau publics.
La CAPA a adopté en 2012 un plan de réduction des prélèvements en eau comportant 19 actions.

Elle s'est notamment fixé pour objectif de porter le rendement du réseau d'eau potable de 75,3% en 2010 à 85% en 2017, soit plus que les obligations du Grenelle.
Elle a répondu à un appel à projet de l'Agence de l'Eau sur le thème de la lutte contre les fuites d'eau et les économies d'eau dans les bâtiments publics qui permettra à 5 actions de bénéficier d'une aide de 50% de la part de l'agence de l'eau.

SÉCURISER ET DIVERSIFIER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

En 2012, la CAPA a décidé d'assurer la maitrise d'ouvrage des travaux pour la mise en place d'une ressource alternative à la vidange du barrage de Tolla programmée pour 2015 dans la nappe de la Gravona.

La CAPA a aussi renforcé la desserte en eau potable du secteur SarrolaValle-Di-Mezzana par la mise en service du forage de Casile à Valle di Mezzana, et des travaux de rénovation des pistes d'accès aux réservoirs ont été réalisés.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES

LES RENOUVELLEMENTS DE RÉSEAUX

En 2012, la CAPA a poursuivi le changement des canalisations en amiante ciment :

- Du réseau du village de Cuttoli
- Du réseau du village de Peri

Ont également été effectuées les renouvellements suivants sur Ajaccio :

- Rue des 3 Maries
- Rue Marcaggi

LES EXTENSIONS

La CAPA a terminé le renforcement des quartiers est de la ville d'Ajaccio (Mezzavia) en construisant un réservoir au lieu dit Pastriarella à Alata. Ces installations permettront aux usagers situés sur les parties hautes de bénéficier d'une pression correcte.

Les principales extensions réalisées sont les suivantes :

- Extension route du Picchio
- Extension des réseaux aux lieux-dits Chioso Novo et Pinu a Peri
- Extension du réseau à Peri
- Extension du réseau Casile à Valle di Mezzana
- Extension du réseau Secteur col sanpetru à Pedi-Morella sur la commune de Cuttoli Corticchiato

TRAITER LES EAUX USÉES

LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE CAMPO DELL'ORO

HORIZON 2013 : MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT EN REGARD DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE SEAUX RÉSIDUAIRES URBAINES (DERU)

En 2012, la CAPA a poursuivi la mise en conformité sur la directive eaux résiduaires (DERU) en débutant les travaux de reconstruction de la station d'épuration des Sanguinaires qui sera terminée pour décembre 2013.

Elle a également mis en service l'unité de dépotage des matières de vidanges, de curage et des graisses à la station d'épuration de Campo dell Oro. Cette installation permettra aux professionnels de disposer d'un exutoire réglementaire pour éliminer ces déchets et éviter des déversements sauvages dans le réseau public d'eaux usées.

L'engagement pris avec l'Etat au titre du programme Horizon 2013 est respecté.

METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

RÉALISATION DES RÉSEAUX PRINCIPAUX

En 2012, la CAPA a mis en œuvre les études de maîtrise d'œuvre :

- pour raccorder le secteur de Baleone à la station d'épuration de Campo dell Oro, et études de faisabilité pour créer d'un système d'assainissement à Villanova
- pour réaliser les réseaux principaux le long des routes départementales de Bastia, de Calvi et d'Alata

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

Il s'agit de l'exécution de divers travaux sur le réseau communautaire (travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration). On citera plus précisément :

- Les opérations de réparation pour cause d'effondrement des réseaux rues Pompidou, St Roch, du Soleil levant, Ste Lucie, avenue Kennedy, et Cours Napoléon
- Le renouvellement du réseau de la route des Sanguinaires
- La reprise du réseau d'eaux usées à la Résidence des îles

TRAVAUX D'EXTENSION DES RÉSEAUX :

Les extensions principales réalisées en 2012 sont :

- la seconde tranche de la construction du réseau assainissement à Cuttoli (Sgaretatu) pour permettre le développement du secteur dans le cadre de l'opération menée conjointement entre la CAPA et la commune
- La desserte de quartier de Radica à Afa

TRAITER LES EAUX USÉES

MENER UNE CAMPAGNE DE RECHERCHE DES MICROPOLLUANTS DANS LES REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION DES SANGUINAIRES ET DE CAMPO DELL ORO

Les micropolluants sont des substances organiques ou minérales qui, en raison de leur toxicité, de leur persistance ou de leur bioaccumulation peuvent entraîner des effets négatifs sur les organismes.

Ces micropolluants proviennent de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, des activités hospitalières, du bâtiment, mais aussi de la vie de tous les jours (lessive, vaisselle, cosmétiques, bricolage, jardinage, médicaments…) .

Les impacts des micropolluants à long terme sur l'environnement et la santé doivent encore être précisés.

Afin de mieux connaître les rejets des deux stations les plus importantes du territoire (Campo dell Oro et Sanguinaires), la CAPA a mis en place un suivi de mesures pour identifier les types et la quantité de micropolluants rejettés. Les micropolluants présents dans les rejets feront l'objet d'un suivi les années suivantes.

ASSURER LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA CAPA

Dans le cadre de sa mission de suivi des installations neuves et de surveillance des filières existantes, le Service Public d'Assainissement Non collectif effectue des contrôles de conformité.

Deux types de contrôle sont réalisés :

Un contrôle de bon fonctionnement pour les constructions existantes

En 2012, le SPANC a effectué 182 contrôles de bon fonctionnement.

De plus, dans un souci de préservation de l'environnement et afin de s'assurer du respect des conditions d'élimination des matières de vidange, une procédure de contrôle de l'évacuation des matières de vidange des assainissements non collectifs a été mis en place.

Un système de bordereau de suivi des déchets pour les vidanges de fosses est tenu à jour ; le bordereau établi par Kyrnolia,est transmis à l'hydrocureur signataire d'une convention de dépotage (copie à la CAPA) qui doit le remettre à l'usager.

Ce bordereau constitue une pièce importante qui devra être obligatoirement présenté lors du contrôle de bon fonctionnement pour que l'installation soit jugée conforme.

Un double contrôle de conception et de réalisation lors des demandes de permis de construire

En 2012, le SPANC a effectué 23 contrôles de réalisation.

Récapitulatif des investissements réalisés en assainissement pour l'année 2012 :

SECTEUR D'INTERVENTION	MONTANT
MISE EN CONFORMITÉ DERU	5 955 587,57 €
SD- RÉALISATION DES RÉSEAUX PRINCIPAUX	497 788,9 €
SD-AMÉLIORATION STEP NON RACCORDÉES À CAMPO	75 741,69 €
RENOUVELLEMENTS	771 297,14 €
EXTENSIONS	313 735.2 €
TOTAL	7 614 150,5 €

Récapitulatif des investissements réalisés en eau potable pour l'année 2012 :

SECTEUR D'INTERVENTION	MONTANT
PROTECTION DES RESSOURCES (ÉTUDES ET ACQUISITIONS FONCIÈRES	50 455,5 €
SÉCURISATION	53 118, 12 €
RENOUVELLEMENTS ET EXTENSIONS (MARCHÉS À BON DE COMMANDES	412 827,85 €
EXTENSIONS	511 325,63 €
RENOUVELLEMENTS	259 176,74 €
TOTAL	1 286 903,84 €

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

POUR ALLER PLUS LOIN :

www.bus-tca.fr

www.ca-ajaccien.fr
>> Rapport 2012
sur le prix et la qualité
du service des transports
o.andreani@ca-ajaccien.fr

CHIFFRES CLÉS : UN RÉSEAU ATTRACTIF QUI ATTIRE DE PLUS EN DE PLUS DE VOYAGEURS

La fréquentation mensuelle est en augmentation. Pour atteindre une évolution moyenne de 27% sur 12 mois.

NOMBRE DE VOYAGES - FRÉQUENTATIONS

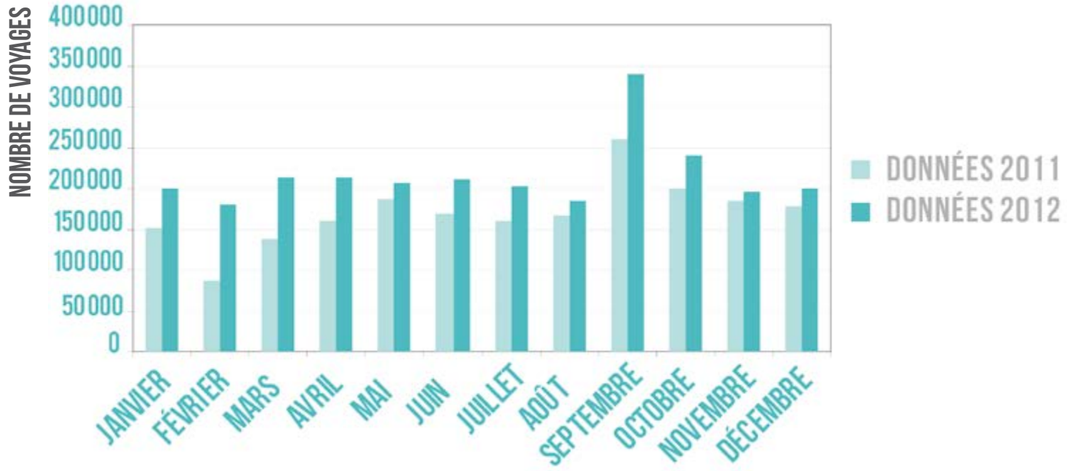

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

RENDRE LE TRANSPORT PUBLIC ACCESSIBLE POUR TOUS ET PARTOUT

PAR UNE TARIFICATION PLUS SIMPLE, PLUS SOCIALE ET PLUS LISIBLE

Instaurée depuis 2010, la nouvelle tarification est de plus en plus plébiscitée par les usagers.

Pour preuve, l'augmentation des ventes répartie sur l'ensemble des titres, montre une forte augmentation des abonnements mensuels et annuels, soit une capacité importante du réseau à fidéliser de plus en plus les usagers.

TYPE DE TITRE	2011	2012	ÉVOLUTION
ABONNEMENT T MENSUEL PLAN DE DÉPLACEMENTS	181	499	176%
PASS SEMAINE MOBILITÉ	4 959	10 122	104%
PASS SEMAINE	450	725	61%
ABONNEMENT ANNUEL SALARIÉ	36	55	53%
ABONNEMENT ANNUEL JEUNE	93	138	48%
COUP DE POUCE	2 250	2 942	31%
FORFAIT + 65 ANS	4 207	5 376	28%
ABONNEMENT MENSUEL JEUNE	5 171	6 267	21%
TICKET CITADINE 9	31 231	37 146	19%
ABONNEMENT MENSUEL TOUS PUBLIC	5 264	6 242	19%
TICKET UNITÉ / 10	57 095	65 617	15%
CARNETS DE 10 TICKETS	11 806	12 537	6%
TICKET AÉROPORT	27 220	28 285	4%

PAR LA PRISE EN COMPTE DES PROPOSITIONS DU COMITÉ DES USAGERS

Le nouveau réseau de transport entré en service le 22 janvier 2011, bénéficie d'une adaptation permanente au besoin des usagers. En effet, le travail continu mené tous les deux mois en moyenne avec le Comité des Usagers permet d'apporter des modifications régulières pour améliorer le service public.

Les principaux changements apportés sur le réseau en 2012 :

➔ ***Augmentation du nombre de rotations***

- **Ligne 5 :** 7 allers/retours supplémentaires sur la Ligne 5 depuis le 3 janvier 2012. Dans le cadre de la convention "Agenda 21 scolaire" initiée par la CAPA avec les Collège et Lycée Fesch, la ligne 5 du réseau TCA qui dessert notamment ces deux établissements ajacciens évolue considérablement ; 14 rotations supplémentaires sont programmées chaque jour scolaire depuis la rentrée de janvier 2012.Les fiches horaires ont été remises à jour, publiées et diffusées dans le réseau de dépositaires, à l'office du tourisme, à l'agence commerciale et dans les établissements scolaires. Une distribution de dépliants a été organisée pour les habitants des quartiers desservis.
- **Ligne 8 (Aéroport) :** 1 aller-retour supplémentaire mis en place du lundi au dimanche depuis le16 juin 2012 pour les voyageurs du premier vol en direction de Paris Orly. Au total, ce sont 34 liaisons par jour qui sont proposées entre le centre-ville et l'aéroport
- **Ligne 1 :** Depuis le lundi 23 janvier 2012, un départ supplémentaire à 19h15 pour les usagers dont l'emploi se termine après 19h. Cette offre de service permet de regagner le Parc Relais de Mezzana, les quartiers Baleone, Effrico et St Pierre de Cardo.
- **Desserte de la Citadine des Iles, route des Sanguinaires :** A compter du 1er octobre 2012, la Citadine C dessert deux nouveaux arrêts à chaque horaire. Elle vient désormais au pied des résidences Hélios, Les Grenadines et les Crêtes I et II. La résidence du Haut de Creste è Mare va aussi profiter d'une desserte améliorée avec la création d'un arrêt en haut du chemin des Cyprès. Les horaires de la citadines restent inchangés.

PAR L'ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU AUX PERSONNES LES PLUS FRAGILES

La CAPA met en œuvre son schéma directeur d'accessibilité pour répondre aux attentes des personnes handicapés conformément à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances.

Elle y consacre près de 1 million d'euros pour acheter de nouveaux véhicules accessibles,et mettre en accessibilité les arrêts de bus en concertation avec les associations.

En 2012, une accessibilité totale avec trottoirs rehaussés, informations voyageurs, mises aux normes, sécurisation et continuité piétonne, a été mises en place pour les arrêts suivants :

Terminus de la Confina 1, Coteaux de Timizzolo (Vazzio), Orée du bois (av. Noël Franchini), Brasilia (rue P. Colonna d'Istria), Place Abbatucci, Terminus des hauts d'Aspretto,Parc relais de Campo dell'oro, Sainte Cécile (bd Louis Campi), Rocade Lyautey (bd S. Costa).

PAR UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICE : LANCEMENT DU SERVICE TCA+

Le 1er juin 2012 a été inauguré le service TCA+. Il s'agit d'un service de transport à la demande destiné aux déplacements des personnes à mobilité réduite du territoire ajaccien, circulant en fauteuil roulant ou non-voyantes. Le territoire desservi est le périmètre du réseau urbain (commune d'Ajaccio) ainsi que les secteurs Caldaniccia, Baléone et Saint-Pierre de Cardo (commune de Sarrola Carcopino).

Le service fonctionne du lundi au samedi toute l'année, de 7h30 à 19h30 (horaires de départ et retour dépôt).

Les courses doivent faire l'objet d'une réservation préalable (la veille du déplacement avant midi) par le biais des moyens suivants :

Par téléphone :04.95.23.29.41
Par courriel : tc@veoliatransdev.com

La centrale de réservation est ouverte de 9h00 à 12h30 et de 15h30 à 17h30 du lundi au samedi. Aucune course n'est prise pour le jour-même.

L'information grand public a été renforcée par :

➔ ***une insertion presse dans Corse matin le 27 mai***

➔ ***un bandeau publicitaire le 1er juin à la « une » de La Corse votre hebdo***

➔ ***une megabanner sur le site de www.corsematin.com en rotation générale du 4 au 10 juin***

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

L'information a été également diffusée à bord des véhicules, à l'agence commerciale et auprès des dépositaires et des associations comme l'APF.

MAILLER LES RÉSEAUX DE TRANSPORT POUR LAISSER SA VOITURE ET PASSER DU TRAIN AU BUS AVEC LE MÊME TICKET

PAR LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE PARC RELAIS

Depuis le 15 octobre 2012, la CAPA a ouvert un second parc-relais à Campo dell'Oro, avec 370 places de stationnement gratuites pour les usagers du bus et du covoiturage

Pour desservir ce nouveau parc-relais, en complément de la ligne N° 8 actuelle, la CAPA et les TCA mettent en place une nouvelle ligne de bus dédiée :

la ligne n°12 : Gare CFC - P+R Campo dell'Oro

Des départs sont assurés toutes les 20 minutes en heure de pointe pour rejoindre le centre-ville d'Ajaccio facilement et rapidement. 3000 fiches horaires des navettes express ont été imprimées et mise à disposition des clients. Elles sont également disponibles sur le site www.bus-tca.fr.
La campagne de promotion de lancement du nouveau parc relais et sa desserte par des navettes express a consisté en :

- de l'affichage aux d'arrêts de bus TCA, à bord des véhicules, sur les flancs des bus…
- des formulaires d'inscription P+R disponible en agence et en téléchargement sur le site TCA
- sur le site web : à l'ouverture pop-up, l'actualité défilante, campagne mailing
- des annonces dans la presse (Corse Matin, Paroles de Corse, Paesi d'Aiacciu), une semaine de mégabanner sur le site de Corse Matin
- de la diffusion radio (RCFM, Corsica Radio, Alta Frequeza, France Bleu Frequenza Mora)

PAR LA COOPÉRATION AVEC LA CTC ET LE DÉPARTEMENT

Dans la poursuite de la démarche d'intermodalité initiée avec la mise en place du parc-relais de Mezzana en juillet 2010 et la convention CTC-CAPA, une convention tarifaire entre les Chemins de Fer de la Corse et les Transports Collectifs Ajacciens permet depuis le 1er septembre d'offrir aux voyageurs munis d'un titre TCA, la possibilité d'accéder aux trains du réseau des CFC pour les trajets à l'intérieur du territoire de la CAPA entre les gares de Sarrola-Carcopino (Mezzana) et celles d'Ajaccio.

Au-delà, trois circuits sont désormais effectués en partenariat avec les Chemins de Fer de la Corse et la Collectivité territoriale de Corse. Cette nouvelle organisation permet à environ 70 enfants de bénéficier d'un trajet plus confortable et plus rapide, et d'être de retour chez eux plus tôt.

La CAPA et le Conseil général travaillent également sur une liaison par car entre Porticcio et Ajaccio.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU RÉSEAU POUR LE RENDRE ENCORE PLUS ATTRACTIF

PAR LA MISE EN SÉCURITÉ ET LE RENOUVELLEMENT DES ABRIS BUS

Dans un programme d'investissement de mobilier urbain, après les 15 abris posés en 2011, la CAPA a réalisé l'implantation de 38 nouveaux abris bus vitrés sur la ville d'Ajaccio. Ils s'intègrent parfaitement dans le paysage urbain. Ils comprennent un panneau d'affichage où figurent, le plan du réseau, la gamme tarifaire, et les horaires de passage des lignes desservies.

Cette phase se poursuivra en 2013 pour la pose de 35 abris supplémentaires.

PAR LA POURSUITE DU RENOUVELLEMENT DES BUS

5 véhicules accessibles et équipés d'un système autonome d'information voyageur ont été mis en service en 2012 tandis que 6 autres sont en commande pour le 1er semestre 2013. La flotte d'autobus de la CAPA a donc à une moyenne d'âge de 3 ans soit 5 ans de moins que la moyenne nationale.

PAR L'INFORMATION DES VOYAGEURS EN TEMPS RÉEL

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, la CAPA et les TCA ont lancé un nouveau concept sur la ligne 2 : l'accès aux horaires des bus en temps réel sur smartphone.

Dans le cadre du projet conduit avec la Ville d'Ajaccio sur la mise en place d'un service d'information des voyageurs, les usagers pourront consulter ces informations avec des bornes informations voyageurs localisées dans les abris bus ; dix bornes seront installées sur le Cours Napoléon dès l'automne 2013.

ADAPTER LE RÉSEAU À LA SAISONNALITÉ ET AUX GRANDS ÉVÈNEMENTS

LA SAISONNALITÉ

La fête du printemps

A l'occasion de la fête du printemps du 7 avril au 5 mai, le site www.bus-tca.fra diffusé le programme complet de la fête du printemps. Pour inciter les habitants d'Ajaccio à se déplacer en bus, l'actualité diffusée était destinée à promouvoir le réseau en leur permettant d'organiser au préalable leur déplacement en fonction des évènements.

Le réseau à l'heure d'été

Suite au succès du guide été 2011 pour la période estivale d'Ajaccio, un « guide été 2012 » a été édité et distribué, mis en ligne et téléchargeable sur le site www.bus-tca.fr.

Toutes les informations pratiques et les services supplémentaires mis en place du 1er juillet et jusqu'au 2 septembre 2012, y figuraient notamment :

- Les correspondances avion / bateau / train, desserte des plages, découverte du Pays Ajaccien...
- Comment préparer ses déplacements et se faciliter la vie grâce à l'offre journée
- Les horaires des lignes pour se rendre sur les plages
- Où acheter les titres de transport
- Comment consulter les horaires des services en soirée pour apprécier les animations nocturnes et les évènements culturels ajacciens

Lignes des Plages :

Durant l'été 2012 la ligne 12, en service de 10h à 19h30, a assuré un transport tous les jours de l'été depuis la Gare SNCF jusqu'aux plages du Ricanto, Bahia et Tahiti, et ce en moins de 20 minutes.
La desserte des plages des sanguinaires a été doublée.

Fêtes de fin d'année

Pour favoriser l'usage du bus et soutenir les animations de Noël en centre ville le réseau TCA était GRATUIT les week-ends de décembre.

LES GRANDS ÉVÈNEMENTS

La CAPA présente sur la site de la Parata

Deux navettes électriques entièrement gratuites ont circulé du parc de stationnement de la Parata à la presqu'île des Sanguinaires. Mode de transport doux et innovant; silencieuses et respectueuses de l'environnement, ces navettes peuvent transporter 6 passagers, et permettent aux personnes à mobilité réduite de rejoindre le site en sept minutes.

Noctambus

L'opération Noctambus a été renouvelée pour la desserte en soirée du centre ville avec cinq lignes concernées par l'opération..

Semaine de la mobilité : BougezAutrement pendant la Semaine Européenne de la Mobilité ...

A cette occasion, la CAPA et le réseau de bus TCA ont réitéré l'opération spéciale « PASS Semaine à 1 € » donnant accès à toutes les lignes du réseau en illimité L'opération a remporté un très grand succès avec 9623 pass vendus (soit + 93% par rapport à 2011).

Navettes gratuites de la Saint Sylvestre : laissez-vous conduire en toute sécurité !

En 2012, la CAPA et les TCA ont renouvelé l'opération "navettes gratuites" pour la nuit de la St Sylvestre. De 20h à 6h du matin, les lignes de bus 1, 2-5, 4 et 7 ont sillonné la ville pour desservir un maximum de quartiers et d'usagers, et permettre à tous de se déplacer en toute sécurité tout en profitant des fêtes de fin d'année. A ces navettes urbaines se sont ajoutées des navettes villages, reliant les communes du Pays Ajaccien au centre-ville d'Ajaccio. Pour en bénéficier, il fallait réserver votre trajet au préalable au numéro vert 0800 131 134 (gratuit), avant le 31 décembre 2012 11h.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

ZOOM SUR LE TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE

1. LE TCSP QU'EST CE QUE C'EST ?

Un transport en commun en site propre (TCSP) est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé. Celui-ci ne l'est pas nécessairement sur toute la longueur de la ligne, mais seulement sur les portions les plus encombrées. Les bus et en particulier les bus à haut niveau de service, les trolleybus et les tramway, les métro, les trains, peuvent bénéficier d'un site propre.Le métro et le train sont aujourd'hui dans la plupart des pays conçus en site propre intégral, c'est-à-dire sans aucun croisement possible, en dehors d'un passage à niveau, avec un autre type de véhicule.Le plan de déplacements urbains approuvé le 13 juillet 2006 retient la mise en œuvre d'un TCSP sur Ajaccio.

2. LE TCSP QU'EST CE QUI A ÉTÉ FAIT ?

2006 : Approbation du plan de déplacements urbains qui retient la réalisation d'un transport collectif en site propre sur la capitale régionale

2007 : Rédaction du cahier des charges de l'étude de faisabilité

2008 : Réalisation du diagnostic et proposition de modes et tracés

Réalisation d'une voie bus sur 900 mètres qui préfigure le TCSP

2009 : Etudes d'insertion et dossier de projet urbain rendus en intégrant l'hypothèse d'un retrait de la gare CFC à Saint-Joseph et la prolongation d'un projet de TCSP jusqu'à Mezzavia.

2012 : Etude d'ingénierie financière pour identifier les impacts de scénarios tramway, bus à haut niveau de service, sur les comptes transport, d'exploitation et d'investissement, le versement du budget général vers le budget annexe des transports, le taux du versement transport nécessaire,l'endettement du budget annexe.

3. LE TCSP, LES SUITES

La Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, autorité organisatrice du transport public urbain, a fait réaliser en 2009 une étude de faisabilité et d'intégration urbaine d'un transport collectif en site propre. Cette étude financée par la CTC, a fait l'objet d'un pilotage commun CTC, CAPA et Ville d'Ajaccio. Le scénario 4 délibéré en décembre 2008 par le conseil communautaire porte sur le déplacement du train dans le quartier Saint Joseph. Le travail effectué constitue une première approche.

Celui-ci ne visait pas à évaluer la pertinence de la localisation, ni à estimer la fréquentation potentielle de la halte qu'il conviendra donc de déterminer par une étude plus approfondie du territoire de la commune, des pratiques de mobilité et de leurs évolutions, des contraintes techniques et du niveau de desserte qui pourrait être envisagé. De plus, aucune étude technique n'a été réalisée pour vérifier la faisabilité de la création d'un point d'arrêt sur la commune ni estimer le coût des investissements nécessaires

La CAPA réalisera en 2013 une étude dont l'objet est le suivant :

- proposer l'implantation la plus appropriée du pole intermodal en tenant compte des autres projets, conduits par les autres autorités organisatrices ou maîtres d'ouvrages, en cours de réalisation ou d'études sur la commune
- évaluer le potentiel de clientèle,les recettes et modalités de tarification entre les différentes autorités organisatrices. Celles-ci pourront aller jusqu'à l'intégration tarifaire
- identifier les impacts en termes d'adaptation de l'offre de transport public urbain
- évaluer la faisabilité technique du projet et son intérêt socio-économique

L'étude est décomposée en deux volets :

- volet 1 : analyse socio-économique et évaluation des potentiels,
- volet 2 : étude technique du nœud intermodal et bilan socio-économique du projet.

Ainsi le conseil communautaire disposera de l'ensemble des éléments permettant d'arrêter après concertation citoyenne, le tracé et la nature du transport collectif en site propre entre tramway et bus à haut niveau de service.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'EMPLOI

PAR DES AVANCES REMBOURSABLES AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

La CAPA s'engage pour la compétitivité, l'innovation et l'emploi en Pays ajaccien, et souhaite détecter, faire émerger, accompagner des projets d'entreprises sur le territoire du Pays Ajaccien.

La CAPA et la caisse de développement économique de la Corse (CADEC) ont conclu un partenariat afin de mettre en œuvre un dispositif d'avances remboursables à taux zéro visant à soutenir les entreprises qui s'installent, se développent ou se transmettent. Les dépenses éligibles sont les investissements matériels et immatériels (sont exclus : besoins en fonds de roulement, achats en crédit-bail).
Les créateurs d'entreprises ayant un projet d'investissement ainsi que les porteurs de projets de reprise d'entreprise commerciale, industrielle, artisanale ou de services sont invités à se faire connaître.

La CAPA apporte seule, dans son domaine de compétence, la contribution financière liée à ces avances remboursables, pour un montant de 1,5 millions d'euros sur 3 ans.
La CADEC met en œuvre les avances remboursables liées aux projets répondants aux critères d'éligibilité définis par la CAPA.

Les bénéficiaires sont des porteurs de projet de création, de développement et de transmission d'entreprise inscrit au RCS ou au RM en nom personnel ou sous forme de société (PME ou TPE) dont l'activité est artisanale, industrielle, commerciale ou de services, exerçant l'essentiel de leur activité sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

Le plafond de l'avance remboursable est de 40.000 €

L'avance remboursable peut représenter jusqu'à 50% du montant du projet, et doit être accompagnée d'un crédit bancaire au titre du projet d'un montant et d'une durée au moins égaux à ceux de l'avance remboursable.

PAR LE SOUTIEN AUX STRUCTURES ASSOCIATIVES QUI AGISSENT EN RÉSEAU :

Corse Initiative Réseau bénéficie d'un soutien de la CAPA dans le cadre d'une convention de partenariat.
La plate forme d'initiatives locales de Corse Initiative Réseau a pour mission de favoriser l'émergence d'activités nouvelles en aidant les créateurs à concrétiser leur projet mais aussi à améliorer le taux de survie des entreprises en leur permettant de se doter de fonds propres plus importants durant la phase de démarrage. La plate forme gère des fonds d'intervention destinés à la mise en place de prêts d'honneur à taux zéro dont les bénéficiaires sont des créateurs de petites entreprises.

Corse Active a pour but de satisfaire les besoins de qualifications financière et bancaire des projets d'entreprises créées par des personnes menacées d'exclusion professionnelle ou sociale.
Elle apporte aussi son soutien à des structures d'insertion par l'économique, à des entreprises et associations créatrices d'emplois pour les personnes en difficulté s'inscrivant dans le champ de l'économie solidaire.
La CAPA soutient financièrement l'action de Corse Active ainsi que celle menée dans le cadre du DLA (Dispositif local d'accompagnement des associations)

PAR L'INNOVATION ET LA RECHERCHE : L'INCUBATEUR TERRITORIAL

L'Incubateur Technologique Territorial de Corse (ITC) est un dispositif d'accompagnement de porteurs de projet de création d'entreprise : il offre à ces derniers un appui en matière de formation, de conseils et de recherche de financements.

Porté par l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC), l'Incubateur de Corse est financé par la Collectivité Territoriale de Corse et l'Etat (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche). L'ITC a pour mission de susciter, détecter, évaluer, accompagner et financer des projets innovants ayant un lien avec la recherche publique ou qui entrent dans les domaines soutenus par la Collectivité Territoriale de Corse :

secteur de l'environnement et des énergies nouvelles renouvelables (en liaison avec le Pôle de compétitivité Capenergies)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

technologies de l'information et de la communication
pôle aéronautique/ matériaux composites
filière agroalimentaire
Pour ce faire, l'ITC mobilise des ressources humaines, matérielles et financières appropriées et s'appuie sur deux sites d'incubation mis en réseau à Ajaccio et à Bastia.

L'Incubateur de Corse intervient très en amont de la création d'entreprises, sur des projets qui développent de nouvelles technologies ou de nouveaux usages et présentent des applications prometteuses dont le produit final est susceptible de trouver sa place sur le marché.

La CAPA étudie avec l'ADEC les modalités d'implantation définitive de l'incubateur en pays Ajaccien au vu des enjeux suivants :

transformer les projets territoriaux publics en opportunités de créations de projets d'entreprises par un plus grand maillage, une plus grande fertilisation croisée entre public, recherche, formation et privé
profiter de la fenêtre de tir voulue par l'Europe pour permettre de développer plus fortement l'économie productrice de revenus sans rien retirer à l'économie consommatrice de revenus (tourisme, secteur public, comptes sociaux)
créer de l'intelligence collective territoriale en réseau en Corse, en France et en Europe, et consolider la maillage du binôme Agglomération / Région

PAR LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La CAPA a confié une mission au groupement de bureaux d'études Inddigo/MS-Consulting afin de réaliser une étude de faisabilité d'une ressourcerie (cf partie du rapport sur les déchets) sur le territoire de la CAPA. Les acteurs associatifs présents sur le territoire sont motivés et prêts à s'impliquer dans le projet :

Des partenaires financiers sont déjà identifiés
Le gisement à détourner est présent, avec notamment un gisement lié à l'activité touristique du territoire
Le premier trimestre de l'année 2013 sera l'occasion de finaliser cette étude de faisabilité avec la présentation du second et dernier livrable.

SOUTENIRL'ACTIVITÉ AGRICOLE

PAR LE PARTENARIAT AVEC LES ORGANISATIONS AGRICOLES

L'année 2012 a été l'occasion de signer une convention liant la CAPA à la Chambre d'agriculture de Corse du Sud. La CAPA s'engage à soutenir la promotion des formations et des métiers agricoles initiée par la chambre d'agriculture, à favoriser la découverte des métiers et des formations agricoles, à organiser la quinzaine du bio et des produits du terroir.

PAR LA PROMOTION DES PRODUITS BIOLOGIQUES ET DES CIRCUITS COURTS

Dans le cadre des objectifs nationaux donnés par la loi Grenelle II sur une plus grande diffusion des produits d'agriculture biologique et du terroir au sein des cantines scolaires, la CAPA avec ses communes membres et l'appui des professionnels veut soutenir les filières locales et les circuits courts.
Il s'agit de maintenir un maximum d'actifs agricoles sur le territoire, de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs en créant une demande locale, et de promouvoir la santé.

Cette collaboration avec les communes membres, le Centre d'Aide par le Travail du Vazzio (CAT), du Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) de Corse, de Paese di lava, des représentants du monde agricole et des agriculteurs aura dés à présent permis de mettre à l'agenda et de réaliser les actions suivantes :

organisation de sessions de formations des personnels de cantines
création de jardins pédagogiques
introduction régulière de produits biologiques dans les repas des écoles d'Ajaccio et d'Appietto

Pour amplifier ce mouvement et informer toujours plus et mieux les usagers du service public local sur les techniques, les pratiques, les principes et les valeurs de ce mode de production, la CAPA participe à la quinzaine nationale d'information et de valorisation des produits issus de l'agriculture biologique et du terroir pendant la première quinzaine de juin.

LA PLAGE DE LAVA ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOISIRS TOURISTIQUES

PAR UN NOUVEAU PRODUIT DE RANDONNÉE PÉDESTRE : LE SENTIER DU PATRIMOINE

L'Office de l'Environnement de la Corse valorise le patrimoine rural non protégé de l'île ; chemins et murs en pierres sèches, terrasses de culture, calades, fontaines, fours,moulins.
La sauvegarde de ce patrimoine et sa valorisation ne peuvent s'inscrire dans une simple démarche sectorielle, qu'elle relève de l'agriculture, du tourisme ou de l'environnement, ni se résumer au seul inventaire, à la protection ou à la restauration, mais doit se situer à la croisée de toutes ces problématiques et se décliner dans un projet global de développement local, voulu et mis en œuvre par les acteurs publics et privés du territoire.

La CAPA a été sélectionnée par l'Office de l'Environnement de la Corse dans le cadre des dispositifs « sentier du patrimoine », et bénéficiera à ce titre de financement à hauteur de 80% pour réaliser un premier sentier sur la commune de Cuttoli – Corticchiato. La commune d'Ajaccio s'est portée candidate pour 2013 sur le sentier des Crêtes.

PAR LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

Natura 2000

Le dossier de protection restauration et valorisation du site natura 2000 Golfe de Lava a été déposé dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité "restauration de sites dégradés" paru en juin 2012.
Le dossier a été retenu par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie qui apportera son soutien financier dans l'élaboration de ce projet à hauteur de 20%.

PAR LA PROMOTION DU TERRITOIRE

Convention avec l'office municipal du tourisme

Le développement de l'activité touristique passe par une capacité à, accueillir, promouvoir et commercialiser la destination « Pays Ajaccien » tout au long de l'année. Il faut aussi créer des animations qui répondent aux attendes des différentes clientèles. Ce travail a été mis à œuvre en s'appuyant sur la convention signée entre l'Office Municipal de tourisme d'Ajaccio et la Communauté d'agglomération, dont le montant s'élève à 80 000 euros.

HABITAT ET AMÉNAGEMENT

POUR EN SAVOIR PLUS : **f.bartoli@ca-ajaccien.fr**

MIEUX SE LOGER

PAR L'AIDE FINANCIÈRE À LA CRÉATION DE LOGEMENTS À LOYERS MAÎTRISÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Pour favoriser le développement d'une offre locative sociale et atteindre l'objectif de 1000 nouveaux logements sociaux sur le territoire sur la période 2006/2015, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien apporte une aide de 4 000 euros en moyenne par logement social pour un total de plus de 3 millions d'euros depuis 2007.

Depuis octobre 2009, la CAPA peut également garantir les emprunts que les organismes HLM sont amenés à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour réaliser leurs opérations. Sans la garantie accordée, le coût de ces emprunts serait majoré, voire les opérations seraient rendues impossibles.
En 2012, la CAPA a ainsi voté sa participation à hauteur de 376 000 euros au financement de trois opérations : la participation à l'acquisition de 32 logements par l'Office de l'Habitat dans le cadre de la deuxième tranche de l'opération Alzo di Leva à Ajaccio, et la participation à l'acquisition en VEFA de 20 logements par l'Office de l'Habitat et 20 logements par Erilia dans le cadre de l'opération Albert 1er.

Cette dernière opération a été rendu possible par l'acquisition par la CAPA du terrain de l'ancienne usine GDF par le biais de son Fonds d'Intervention Foncière Habitat. Suite à un appel à projet la parcelle a été revendue à un promoteur contre l'engagement d'y réaliser au moins un tiers de logements locatifs sociaux, des commerces en pied d'immeuble, une articulation avec l'espace vert communal adjacent. Ainsi 40 logements sociaux seront réalisés dans une opération de 104 logements, soit 38 %, dans un secteur de la ville qui n'en comptait aucun.

Depuis 2007, la CAPA a ainsi accompagné la réalisation de plusieurs opérations.

COMMUNE	OPÉRATION	OPÉRATEUR	PLUS	PLAI	TOTAL	PARTICIPATION CAPA
AJACCIO	ALZO DI LEVA - TRANCHE 1	SA D'HLM ERILIA	126	42	168	496 000 €
CUTTOLI-CORTICCHIATO	IMMEUBLE TAVERA	OFFICE DE L'HABITAT	10	0	10	40 000 €
AJACCIO	ALZO DI LEVA - TRANCHE 1	OFFICE DE L'HABITAT	94	32	126	412 000 €
AJACCIO	HÔTEL SAINT CHARLES	OFFICE DE L'HABITAT	0	15	15	120 000 €
AJACCIO	SALINES 3	SA D'HLM ERILIA	40	16	56	264 000 €
AJACCIO	ALZO DI LEVA - TRANCHE 2	SA D'HLM ERILIA	59	25	84	328 000 €
AJACCIO	3 MONTÉE ST JEAN	CCAS	0	0	2	50 000 €
AJACCIO	PÔLE DE FORMATION	CHAMBRE DE MÉTIERS	0	24	24	120 000 €
AJACCIO	CHARLES BONAFEDI	SA D'HLM ERILIA	6	2	8	40 000 €
AJACCIO	ALZO DI LEVA - TRANCHE 2	OFFICE HLM 2A	22	10	32	168 000 €
AJACCIO	ALBERT 1ER	SA D'HLM ERILIA	14	6	20	104 000 €
AJACCIO	ALBERT 1ER	OFFICE HLM 2A	14	6	20	104 000 €
			385	178	565	2 246 000 €

Par ailleurs, le Conseil Communautaire du 12 juillet 2012 a décidé de participer à hauteur de 50 000 euros à l'acquisition par la FALEP d'un bâtiment situé rue Frediani pour y accueillir une maison relai destinée à accueillir des personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d''exclusion lourde.

PAR LA MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC POUR CONSTRUIRE UNE OFFRE NOUVELLE

Après un travail commun initié avec les services de la Ville d'Ajaccio, plusieurs terrains, bâtiments ou logements en déshérence ont été identifiés. Le 20 décembre 2012, le Conseil Communautaire a adopté un plan de mobilisation du foncier public avec ses communes membres pour commencer à lancer dès 2013 des opérations dans le cadre notamment d'appel à projet à l'identique de la procédure employée pour la friche Gaz de France au boulevard Albert I er sur la commune d'Ajaccio.
Par ailleurs, des démarches ont été engagées auprès du Préfet de Région pour constituer un groupe de travail afin d'identifier les différents fonciers publics susceptibles d'être mobilisés, parmi lesquels les terrains militaires de St Joseph à Ajaccio.

PAR LE LANCEMENT DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET OCCUPANTS

Les élus ont décidé lors du Conseil Communautaire de mai 2012, de compenser la diminution de la participation de l'Anah en doublant l'apport financier de la CAPA de manière à maintenir un objectif de 150 logements à traiter sur 5 ans.Pour mettre en œuvre le dispositif, il a également été décidé d'en confier l'animation au service de la ville d'Ajaccio qui a animé l'OPAH en centre-ancien dans le cadre d'une convention de prestation de service.

Enfin, une convention a été établie avec la Fondation du Patrimoine, dans le but de compléter les aides offertes par l'OPAH, en permettant de s'adresser à un plus grand nombre de propriétaires attachés à leur patrimoine, sans conditions de ressources, mais uniquement en fonction de l'intérêt patrimonial du bâtiment et de la qualité du projet de restauration visible de la voie publique. Cette convention sera mise en œuvre dès le démarrage de l'OPAH Villages et Hameaux anciens, programmée au second semestre 2013.

PENSER LE CADRE DE VIE

LE CONCOURS D'ARCHITECTURE DUMANE IN CASA

Cette démarche, entamée en mars 2012, vise à sensibiliser les habitants et les élus aux renouvellements des représentations de la maison individuelle, en cherchant à familiariser le plus grand nombre d'entre eux avec des réalisations qui contribuent à l'amélioration de leur cadre de vie bâti. Ce concours a pour vocation à proposer des réponses aux besoins actuels et futurs, en revisitant l'architecture Corse, et notamment celle du Pays Ajaccien, particulièrement adaptée aux contraintes locales. Lancé en septembre 2012, cette initiative a remporté un large succès auprès des architectes professionnels et étudiants, qui ont répondu en grand nombre : 84 projets ont été réceptionnés, dont 73 dans les délais. Face à cette forte participation, les travaux du jury ont été repoussés à l'année 2013, dans le but de préparer au mieux la sélection.

LES CAHIERS DU MIEUX LOTIR

Préconisés par le premier Programme Local de l'Habitat, les cahiers du mieux lotir ont été initiés dans le but de favoriser une meilleure insertion des futurs lotissements et servir de guide de bonnes pratiques pour les lotissements. Quatre groupes thématiques (constitués d'élus, de techniciens communautaires et de partenaires) se sont réunis durant toute l'année 2012 pour établir constats et préconisations autour des thèmes suivants : Gestion de l'eau et des réseaux, Gestion des Déchets, Insertion et programmation, et enfin Mobilité et transports. Les premières fiches thématiques seront publiées en 2013.

MAINTENIR LA COHÉSION SOCIALE

PAR LE MAILLAGE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE EN ÉQUIPEMENTS

Pour éviter le délitement du lien social et accompagner les personnes les plus fragilisées, la CAPA a pris le parti de rééquilibrer le territoire dans sa couverture d'équipements et de services et de développer plusieurs pôles d'animation en renforçant l'existant.

UN CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE ET SOCIALE A PERI

La CAPA souhaite conforter le processus de développement social local et d'animation initié sur le territoire de la Vallée de la Gravona, par la réalisation d'un centre d'animation culturelle et sociale sur la commune de Peri.Le projet définitif a été arrêté par le Conseil Communautaire du 28 décembre 2010 pour un coût d'objectif de 1 915 000 euros et une surface de 485 m²,

HABITAT ET AMÉNAGEMENT

par ailleurs le Conseil du 24 mars 2011 a autorisé l'acquisition du foncier nécessaire par la CAPA. Le Permis de Construire a été déposé le 6 décembre 2011.

L'année 2012 a été consacrée à résolution des difficultés liées à l'acquisition du terrain, au nouveau dépôt d'un permis de construire suite à un premier refus liés à une incertitude sur l'occupation actuelle du site, et à la définition du montage juridique permettant la gestion pérenne de l'équipement.

UNE MAISON D'ARTISTES A VILLANOVA

Pour réaliser la Maison d'Artistes de Villanova, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien s'est rendue propriétaire d'une parcelle, située en entrée de village, d'une contenance de 8 412 m² dont 3 000 m² immédiatement constructibles dans le cadre de l'actuel Plan Local d'Urbanisme de la Commune, pour un montant de 120 000 euros.

Sur la proposition du Président du Conseil exécutif, la Collectivité Territoriale reprendra la maîtrise d'ouvrage du futur équipement, après qu'une étude de préfiguration conduite par la commune ait été rendue.

PAR LA COORDINATION DES ACTEURS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Le Conseil Communautaire a adopté le 5 avril 2012 le programme d'actions du CISPD qui a permis de financer et de coordonner un programme d'interventions en milieu scolaire dans tous les Collèges et Lycées du territoire communautaire autour de l'éducation à la citoyenneté, les violences en milieu scolaire, les risques liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Le nombre de jeunes sensibilisés à ces thématiques est d'environ 3 000 élèves.

AMÉNAGER DURABLEMENT ET QUALITATIVEMENT LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE PAR LA MISE EN ŒUVRE DES HAMEAUX DE L'AVENIR DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Secteur de la Gare de Mezzana sur la commune de Sarrola-Carcopino

Le dossier de création sera finalisé après le rendu des études en cours :

- une étude de programmation détaillée des futures activités envisageables à Mezzana a été confiée au bureau d'études TEMAH en juillet 2012 pour une durée de 9 mois
- une étude géotechnique attribuée à la société Géotec le 10 juillet 2012 et notifiée le 24 janvier 2013, qui vise à définir l'aptitude des sols à recevoir l'aménagement projeté
- une étude relative à la constitution du dossier "Loi sur l'eau" jusqu'à son approbation préfectorale après enquête publique, a fait l'objet d'une procédure de consultation infructueuse en 2012 et est à nouveau en cours de consultation. Le prestataire devrait être retenu au premier trimestre 2013.

L'aménagement de la ZAC supposera la mise en sécurité préalable ou concomitante des voies routières primaires et ferrées desservant le site avec la Collectivité Territoriale de Corse et le Département.

Secteur du Col du Prunu sur la commune d'Alata

La CAPA intervient en appui de la commune, dans le cadre d'un groupement de commande, pour assurer la cohésion des projets, veiller au respect du concept défendu dans le PLH et proposer, avec l'aide du bureau d'études EGIS Aménagement/Atelier Villes et Paysages, un projet d'aménagement comprenant des logements, des surfaces commerciales et des équipements publics.

L'étude pré-opérationnelle s'achèvera au 1er trimestre 2013 par la présentation au Comité de pilotage et à l'ensemble des élus communautaires du programme global d'aménagement ainsi que de la fiscalité applicable à la future opération.

Secteur du Col du Listincone sur la commune d'Appietto

En 2012, la CAPA a procédé, dans le cadre d'un groupement de commande établi avec la commune d'Appietto, à la consultation de prestataires extérieurs, spécialisés en urbanisme opérationnel, afin de déterminer les conditions techniques et financières de faisabilité d'un programme global d'aménagement dans le secteur du Col du Listincone.

L'étude d'urbanisme a été attribuée au groupement MAP/Cyclades/Stefanaggi le 12 juillet 2012, pour un démarrage des études pré-opérationnelles début 2013 pour une durée de 5 mois. A l'occasion de celles-ci, outre les projets et programmes d'aménagement, seront définies les possibilités de financement exceptionnel des équipements publics générés par l'opération au travers d'une Taxe d'Aménagement à taux majoré, de labélisation « éco-quartier » des futurs aménagements et d'activation du Fonds d'Intervention Foncière Habitat de la CAPA au titre de la programmation diversifiée des logements à réaliser.

Secteur du Scaritatu sur la commune de Cuttoli-Corticchiato

La commune de Cuttoli-Corticchiato envisage d'aménager une partie de sa plaine sur le secteur du Scaritatu en vue d'y mener une opération diversifiée permettant notamment de répondre à la difficulté des jeunes ménages à se loger.

Engagées dans un groupement de commande, la commune de Cuttoli-Corticchiato et la CAPA ont décidé en 2012 de faire réaliser une étude pré-opérationnelle permettant de déterminer les conditions techniques et financières de faisabilité d'un programme global d'aménagement favorisant une extension mesurée de l'urbanisation existante et définissant un cadre de cohérence aux futures constructions. L'aménagement projeté devra répondre aux exigences du développement durable, alliant qualité urbaine, architecturale et paysagère, et favorisant mixité sociale et fonctionnelle.

La prestation, attribuée le 12 juillet 2012 au groupement Casalonga/AKLEA/Wagonlandscaping, a débuté en septembre 2012 pour une durée prévisionnelle de 5 mois. Les premiers résultats de l'étude, caractérisés par un état des lieux détaillé et un diagnostic, seront livrés au 1er trimestre 2013 et mettront en évidence les enjeux du secteur qui serviront de base à la définition d'un véritable projet d'aménagement. L'étude apportera également des éclairages juridiques concernant le statut d'occupation des futurs résidents (propriétaires occupants, locataires, etc.), la commune ayant la maîtrise de la quasi-totalité des emprises foncières concernées.

DÉVELOPPER ET OPTIMISER LE PATRIMOINE FONCIER DE L'AGGLOMÉRATION

Le service foncier intervient auprès des services opérationnels sous la forme de conseil, assistance, et aide à la gestion ponctuelle pour étudier et mener à bien des projets structurants.

Les missions courantes du service sont les suivantes :

- acquisition, cession, échange, autorisation et demande de servitudes
- acquisition et cession de droits réels sur les biens immobiliers
- organisation d'une prospection foncière
- exercice du droit de préemption urbain en cas de délégation et de substitution par les communes
- montage juridique des conventions d'occupation et de gestion des baux
- gestion des titres de propriété et des relations avec les domaines
- tenue de l'inventaire patrimonial de la communauté

La question foncière est fondamentale tout particulièrement en raison de la rareté et du coût des terrains urbanisables mais aussi de la complexité des projets de restructuration urbaine. Il est indispensable d'avoir une stratégie d'aménagement qui assure à l'agglomération non seulement la réalisation de ses projets immédiats, mais également la mise en prospective de ses ambitions.

La mise en œuvre d'orientations d'aménagement (PLU, PLH) ou de déplacements urbains (PDU) implique une approche coordonnée des actions à mener en matière économique, de déplacements, ou encore de protection de l'environnement. Il s'agit donc de développer une double démarche d'anticipation et de prospection qui consiste à évaluer et anticiper les besoins, avant de les satisfaire au mieux dans un second temps.

La réponse à ces objectifs nécessite de mettre en œuvre une démarche globale qui se décline ainsi : observation, prospection et enfin acquisition foncière.
Il s'agit donc de constituer, entretenir et développer à l'échelle du territoire une collaboration étroite avec tous les acteurs potentiels concernés.

En 2012, le service foncier a donc accompagné les différents projets de la CAPA nécessitant une maîtrise du foncier, tels que :

- La négociation et l'acquisition des Périmètres de Protection Immédiats. Le foncier des PPI de Baléone et de Piataniccia ont fait l'objet d'une maîtrise par voie amiable. Parallèlement, des négociations ont débuté pour les ressources de Valle di Castagna, Piana a Serra, Forcale, Trefulu Neru…
- L'implantation des nouveaux réseaux
- La rétrocession des réseaux
- Les Déclarations d'Utilité Publique
- Les régularisations : outre l'accompagnement des nouveaux projets portés par la CAPA, le service a pour mission de régulariser l'implantation des éléments bâtis ou enfouis sur des parcelles privées (station d'épuration, canalisations, réservoirs…). Ces négociations sont souvent longues et délicates, la CAPA n'ayant plus à sa disposition les outils juridiques nécessaires à la maitrise du foncier, celui-ci devant être maitrisé avant le démarrage des travaux
- La prospection : afin de réponde aux besoins des différents services de la CAPA en matière de foncier, le service a recherché des terrains susceptibles de répondre à leurs attentes, ceci impliquant de nombreuses visites sur sites

Fin 2012, le conseil communautaire a délibéré en faveur du renforcement de la délégation générale de compétence donnée au Président, pour les opérations réalisées à titre gracieux.

HABITAT ET AMÉNAGEMENT

ACCOMPAGNER LES COMMUNES EN MATIÈRE DE DROIT DE L'URBANISME

La définition des règles communales d'occupation des sols et les autorisations d'urbanisme qui en découlent nécessitent une connaissance approfondie des dispositifs législatifs et règlementaires qui encadrent le droit de l'urbanisme. Ainsi, les services communautaires assurent une veille juridique pour proposer aux élus communaux une information actualisée de l'état du droit en matière d'urbanisme et d'aménagement. La finalité recherchée consiste à développer la bonne articulation des documents d'urbanisme communaux avec les documents structurants produits à l'échelle intercommunale, entre autres le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Déplacements Urbains, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le Plan Climat Energie Territorial, etc.
En 2012, la CAPA a eu l'occasion d'apporter une aide technique à la commune d'Alata, dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin notamment de l'adapter aux conclusions de l'étude pré-opérationnelle relative à l'aménagement du Col du Prunu. Des prestations identiques seront envisagées pour les PLU de Cuttoli-Corticchiato et d'Appietto en vue d'y intégrer, de la même manière, les résultats des études pré-opérationnelles en cours.
Parallèlement, la CAPA, en qualité de personne publique associée, est systématiquement saisie pour émettre un avis sur les projets d'élaboration et de mise en révision des documents d'urbanisme des communes membres. En ce sens, la CAPA a été sollicitée en 2012 sur les projets arrêtés de PLU des communes d'Ajaccio et d'Appietto, ainsi que sur le projet de révision du PLU d'Alata. Au-delà de cette obligation règlementaire, les services communautaires viennent en appui aux communes au stade de l'élaboration de leur document d'urbanisme, au titre desquelles les communes d'Afa, de Peri et de Sarrola Carcopino.

AVIS DE LA CAPA SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le service Aménagement-Urbanisme-Planification est chargé d'émettre les avis de la CAPA sur les demandes d'autorisation d'urbanisme au regard des règles en vigueur en matière de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement, et d'assainissement individuel. En lien étroit avec le Service Public de l'Assainissement Non-Collectif, il s'agit de vérifier l'adéquation des projets avec les principaux documents de référence (schémas d'assainissement et d'eau potable, DTU, règlement du SPANC).

Ainsi, des avis négatifs sont portés sur les projets en raison de leur éloignement par rapport aux réseaux collectifs d'eau potable ou d'eaux usées, en cas d'absence d'étude préalable hydrogéologique ou en cas de non-respect des règles de l'art encadrant les projets d'assainissement autonome (reculs par rapport aux limites séparatives, mauvais dimensionnement des dispositifs, pente de terrain trop forte, etc.).
Dans ce cadre, un avis est porté sur les Déclarations Préalables, les Permis de Construire, les Permis d'Aménager, les Certificats d'Urbanisme et les Demandes d'Attestation de Conformité. En 2012, 579 demandes ont été examinées, dont 23 (4 %) ont fait l'objet d'un avis défavorable.

Un travail permanent d'information et de sensibilisation des communes et des pétitionnaires à la bonne constitution des dossiers a permis d'aboutir à ce taux relativement faible, mais perfectible, de rejet des demandes. Une plaquette d'information a été réalisée en lien avec la Maison de l'Habitat Durable sur l'assainissement individuel.

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
Immeuble Castellani
Quartier St Joseph
20090 Ajaccio

Tél. : 04 95 52 95 00
capa@ca-ajaccien.fr

www.ca-ajaccien.fr